

## Les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen (26)



*UP26-00 Un plateau ouvert rythmé par un habitat diffus dans un bocage relictuel où pointent les clochers (Saint-Martin-du-Fouilloux)*

Ce vaste plateau domine le val de Loire dont on ne perçoit sur l'horizon sud que le haut de coteau ourlé des premières vignes ligériennes. A peine arrêté par les quelques haies et bosquets hérités d'un bocage disparu, le regard tourne sur l'horizon glissant sur une mosaïque de grands champs cultivés. Un habitat diffus et les bourgs éloignés animent ces routes rurales qui tissent une toile distendue sur le plateau. Perchés sur les bords du plateau, en promontoire sur les vallées souvent encaissées, des hameaux cossus, ou des châteaux enchâssés dans leur grand parc boisé ponctuent ce paysage. A l'ouest les paysages fluviaux de la vallée de l'Erdre avec ses marais se distinguent par la mise en scène soigneusement pensée des châteaux et demeures bourgeoises dominant la rivière.

Cette unité paysagère a vu de nombreuses mutations tant sur le plan agricole, qu'urbain et des infrastructures. Sa partie sud, qui composait des paysages viticoles dominant la Loire à l'instar de la bascule du plateau maugeois est aujourd'hui profondément transformé par les nombreuses infrastructures qui se sont superposées au nord de la Loire. Le paysage de plateau s'est ouvert, laissant apparaître plus fortement des éléments bâtis relevant de l'industriel et des repères marquants comme les châteaux d'eau, les pylônes électriques et les éoliennes. Les enjeux d'avenir sur cette unité se concentrent sur les revers de plateaux en bordure des grandes vallées de la Loire et de l'Erdre sur lesquels les pressions sont les plus fortes.

### **POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CONTEXTE REGIONAL DE L'UNITE PAYSAGERE**

***Les représentations culturelles des paysages du « Pays profond, les paysages ruraux » : 15-20-20-40 « Le Pays Profond », les paysages ruraux***

***La famille de paysage : 15-30-30 Plateaux bocagers mixtes***



1 Des bourgs étagés qui constituent des repères sur l'horizon du plateau ouvert (Teillé)



2 Des crêtes boisées qui marquent l'horizon nord du plateau cultivé (Belligné)



3 Horizon urbain de la frange est d'Ancenis marquant l'horizon des marais de Grée (Saint-Herblon)



4 Coteau viticole de la coulée de Serrant ponctués de pins et bordés de boisements (Savennières)

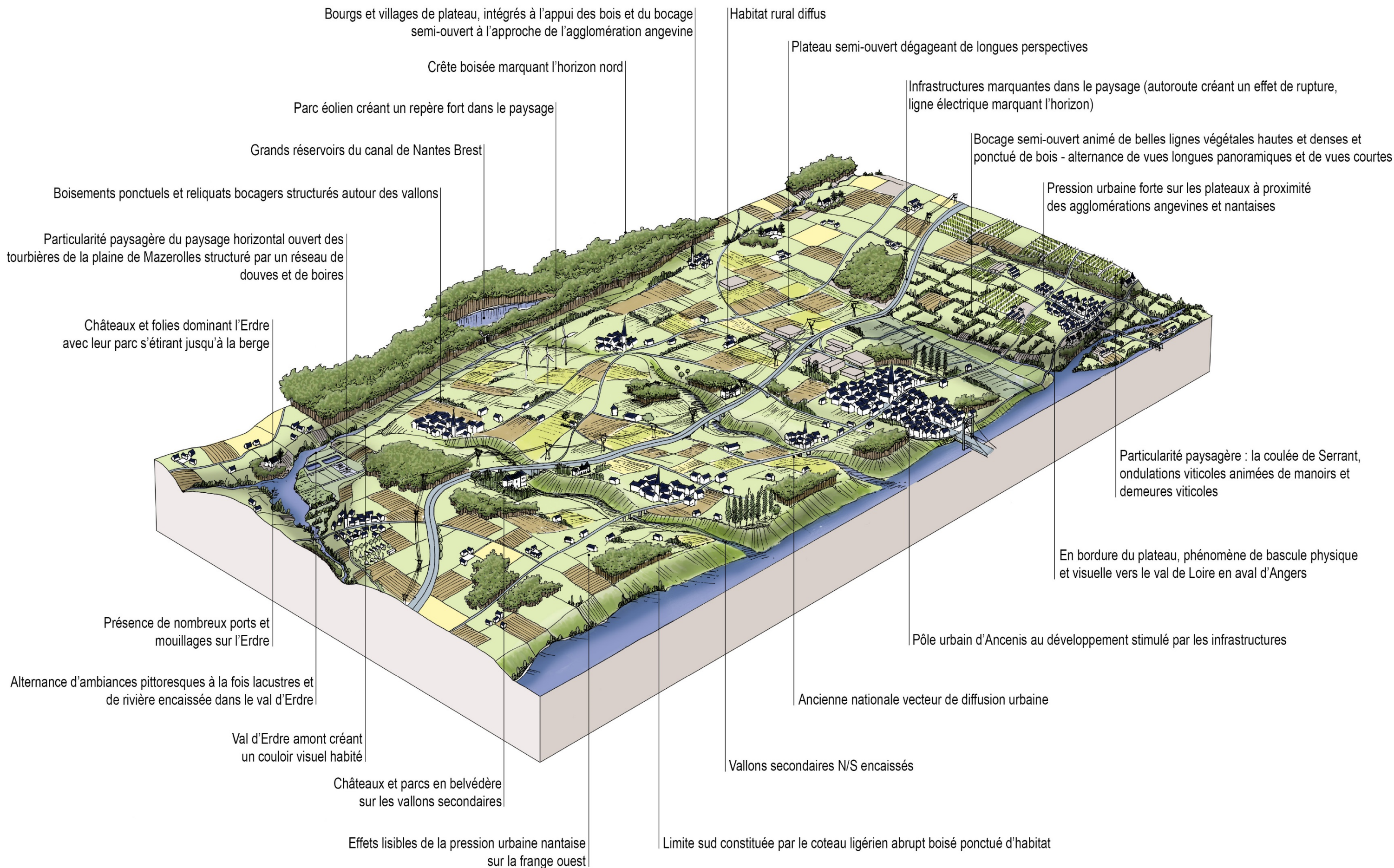


5 Paysage horizontal des marais de Saint-Mars et des tourbières de l'Erdre (Petit-Mars)



6 Extensions pavillonnaires des bourgs marquant la forte pression urbaine au sud de l'unité (Mésanger)

# Bloc-diagramme de l'unité paysagère des contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen (26)





# 1. Les limites et continuités paysagères



L'unité paysagère s'appuie au sud, sur le coteau nord du val de Loire. Si ce dernier appartient pleinement aux paysages ligériens, sa crête offre une limite lisible à l'espace paysager du plateau qui, en fonction de son altitude et son ouverture, offre des vues plus ou moins plongeantes sur la Loire et son coteau sud. Ce dernier, en contre-jour, se détache comme une silhouette gris bleutée s'étirant sur l'horizon.

*UP26-10-01 Le val de Loire depuis les coteaux d'Anetz*

A l'ouest, l'unité est délimitée par le coteau habité boisé dominant les marais de l'Erdre. Sur ce secteur, le plateau s'incline doucement vers les bords de marais masqués derrière une importante ripisylve ou au sud les franges urbaines de l'agglomération nantaise.



*UP26-10-02 Coteau boisé de l'Erdre marquant la limite ouest de l'unité (Nantes)*

Au nord, se distingue sur l'horizon le trait sombre de la lisière de la Forêt d'Ancenis. Cette dernière domine l'amont de la vallée de l'Erdre. Elle marque une limite franche et nette dans le paysage.



*UP26-10-03 Horizon nord marqué par la crête boisée de la forêt d'Ancenis (Mouzeil)*

A l'est, les limites de l'unité s'appuient sur la crête boisée de la forêt de Longuené et sur l'alternance de franges urbaines et boisées de l'agglomération angevine.



UP26-10-04 Frange urbaine boisée de l'agglomération angevine marquant la limite est de l'unité (Saint-Jean-de-Linières)

## Correspondance avec les atlas de paysages précédents

L'unité paysagère des contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen correspond à la réunion de deux unités paysagères et d'une sous-unité paysagère décrites dans les atlas des paysages de la Loire-Atlantique (l'unité des contreforts ligériens du Pays d'Ancenis et la sous-unité de la vallée de l'Erdre) et de Maine-et-Loire (les marches du Segréen). La continuité trans-départementale entre les deux unités des contreforts ligériens du Pays d'Ancenis et des marches du Segréen était déjà mentionnée dans les deux atlas précédents.

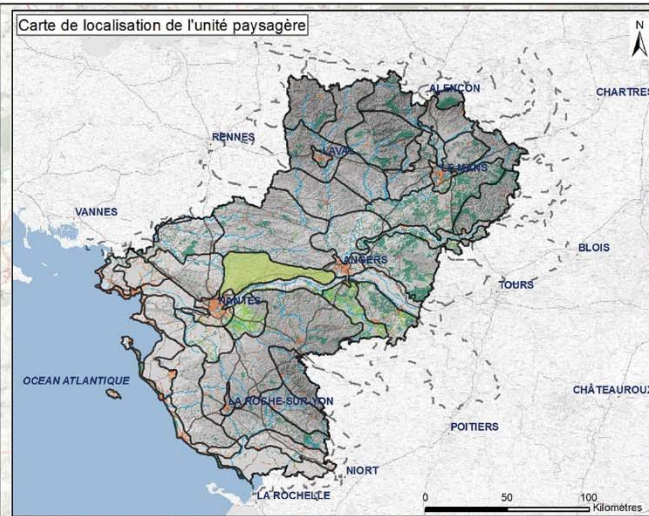
L'unité paysagère des grands marais, à laquelle appartenait la vallée de l'Erdre, n'a pas été maintenue du fait de son éclatement géographique. La vallée de l'Erdre a donc été mise dans sa totalité dans cette unité ce qui valorise la continuité paysagère de ses espaces agro-naturels.

### **POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ATLAS DE PAYSAGES ANTECEDENTS OU VOISINS**

***Lien PDF avec l'Atlas de paysages de Maine et Loire de 2002***

***Lien PDF avec l'Atlas de paysages de Loire Atlantique de 2011***

# Carte des limites et des continuités de l'unité paysagère des contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen (26)



Transition paysagère très progressive autour de la forêt de Saffré entre le val d'Erdre et le bocage du Sillon de Bretagne

Limite nette de la crête boisée de la forêt d'Ancenis dominant le haut val d'Erdre

Transition marquée par la crête ponctuée de boisements dominant l'Auxence

Alternance de franges urbaines et boisées

Limite marquée par le coteau boisé habité du val d'Erdre

Coteau marqué dominé par la frange péri-urbaine de l'agglomération nantaise

Articulation urbaine d'Ancenis s'appuyant sur les marais de Grée

Coteau marqué, boisé ou urbanisé entaillé de vallons viticoles

Coteau abrupt souligné par un revers de plateau marqué par une alternance de vallons boisés, zones habitées, parcs et châteaux et enclaves viticoles

Limite marquée par la frange péri-urbaine de l'agglomération nantaise

Crête dominant à l'ouest la zone horticole de Carquefou et la vallée du ruisseau de Gobert

### Légende

**Occupation du sol**

- Bâti
- Zone d'activités
- Boisement
- Espace agricole
- Réseau hydrographique
- Voies ferrées
- Réseau routier
- Limite départementale

## 2. Les caractères des contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen

Sources :

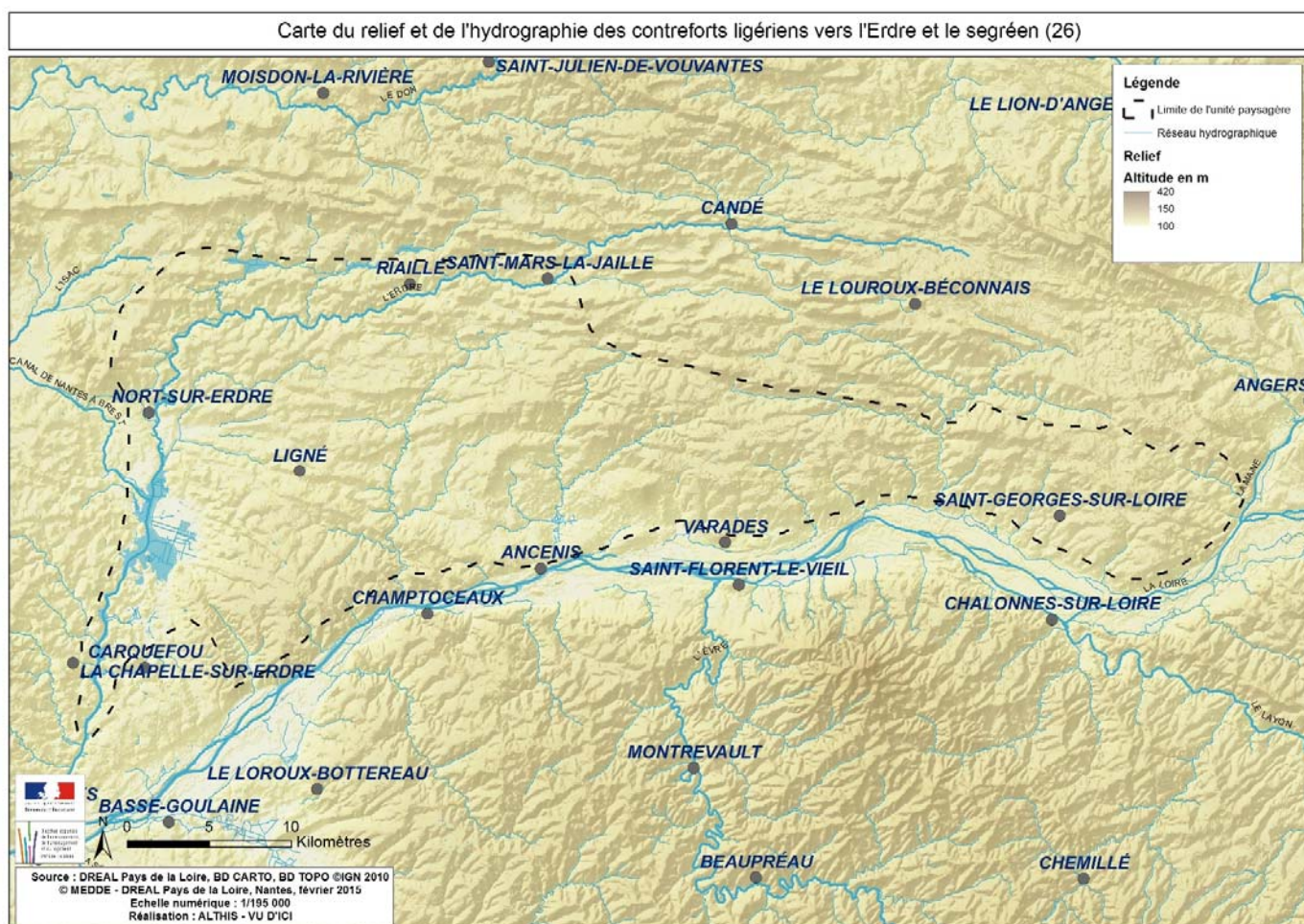
Atlas des paysages de Loire-Atlantique (2011)

Atlas des paysages de Maine-et-Loire (2002)

### 2.1 Un plateau incliné vers la Loire entaillé de vallées orientées nord/sud :

#### *Un paysage de plateau semi-ouvert*

Le relief de l'unité est peu mouvementé et ses variations les plus importantes correspondent dans la majeure partie des cas à l'incision du réseau hydrographique. Légèrement incliné vers le sud, ce plateau privilégie les vues sur le coteau sud de la Loire, notamment en deçà d'une ligne de bascule visuelle que l'on peut localiser entre Mésanger et La Chapelle-Saint-Sauveur. Par ailleurs, on distingue des crêtes est/ouest plus importantes qui se démarquent sur l'horizon au niveau de Maumusson, entre Saint Mars du Désert et le Cellier et sur le coteau nord de l'Erdre amont.



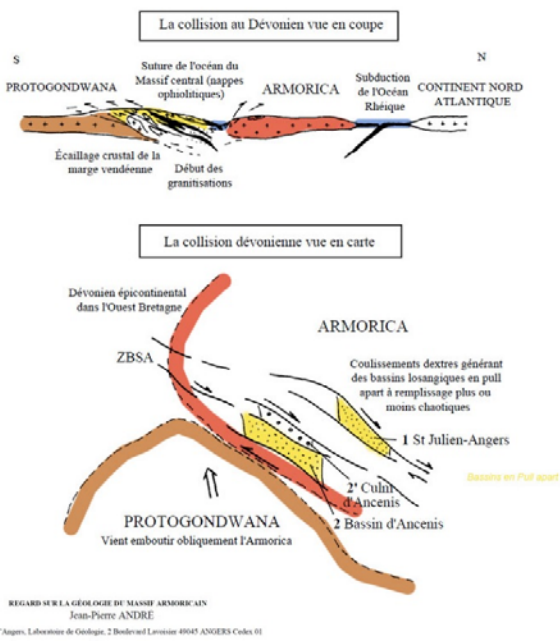
UP26-20 Carte du relief de l'unité paysagère du contrefort ligérien du pays d'Ancenis



Ces subtilités du relief trouvent directement leur explication dans le contexte géologique de l'unité. Relativement complexe, la zone s'articule autour du synclinal du Bassin d'Ancenis dont les jeux de failles importants témoignent des mouvements tectoniques armoricains qui se sont fortement exprimés dans la région.



UP26-20-01 Carte géologique de l'unité paysagère (source: Carte géologique de la France - BRGM)



Ils se traduisent dans le paysage par la planéité du bassin d'Ancenis (lié à des phénomènes de comblements sédimentaires dans les zones synclinales ou les bassins en "pull apart") et par les zones plus hautes liées à des jeux de failles (Horst de Pouillé les Coteaux) ou des batholites de roches plus dures qui forment de petites collines dans le paysage (Saint Herblon). Ces mouvements géologiques, même s'ils renvoient à un paléo-relief plus mouvementé et un paysage autrefois sub-tropical et côtier, se traduisent aujourd'hui par un relief pénéplané, modelé en creux et souvent couvert par des limons de plateaux.

UP26-20-02 Schémas d'interprétation des mouvements tectoniques du secteur d'Ancenis (sources, regards sur la géologie du massif armoricain, Jean Pierre André, Université d'Angers)

### Un plateau suspendu sur les vallées de la Loire et de l'Erdre

Le chevelu hydrographique qui incise le plateau présente la particularité d'être principalement orienté nord/sud (en dehors du cours de la Loire sud et de l'Erdre au Nord qui suivent eux les grandes directions géologiques décrites précédemment). Il dessine un paysage de vallons souvent très encaissés qui contrastent avec le contexte paysager général du plateau. Là, les vues sont courtes et les ambiances intimistes. La palette végétale change, les grandes cultures laissent places à des petites prairies bocagères ou à des pâtures suspendues sur le coteau où les allées et venues des bovins dessinent les courbes de niveaux serrées sur les pentes herbeuses. On retrouve le registre des arbres d'eau avec les saules et les frênes taillés en têtards, ainsi que les aulnes qui se distinguent par leur silhouette dressée. Souvent des peupleraies viennent obstruer le couloir visuel de la vallée.



UP26-20-04 Un plateau suspendu sur la Loire qui offre des panoramas sur la vallée et le coteau sud (Savennières)

## 2.2 Des paysages d'eau accompagnant l'Erdre et de marais

### **A l'est la vallée de l'Erdre**

La vallée de l'Erdre prend en aval de Nort-sur-Erdre un profil où le fond de vallée s'élargit au profit de vastes étendues de marais inondables ou d'importantes étendues d'eau. Cette configuration originale de la vallée qui lui donne son caractère pittoresque vient de la mise en place de la chaussée de Barbin, construite au 6e siècle par l'évêque Saint-Félix. Cette chaussée, aujourd'hui remplacée par une écluse au confluent avec la Loire à Nantes, releva le niveau des eaux en amont ; ceci permit l'enneigement des marais qui rendaient la vallée insalubre et la navigation possible jusqu'à Nort-sur-Erdre.



UP26-20-05 L'Erdre, une vallée ennoyée où le miroir d'eau ajoute au pittoresque des coteaux boisés habités (Sucé-sur-Erdre)

La rivière s'élargit ainsi en une succession de lacs et de « plaines », en particulier celles de Mazerolles et de Petit-Mars. L'Erdre devint alors, jusqu'au milieu du 19e siècle, une voie de communication majeure. La navigation commerciale déclina ensuite pour cesser en 1975. Dès le 18e siècle, les rives de l'Erdre attiraient à Sucé des nantais qui y construisirent de nombreux châteaux, folies ou villas.



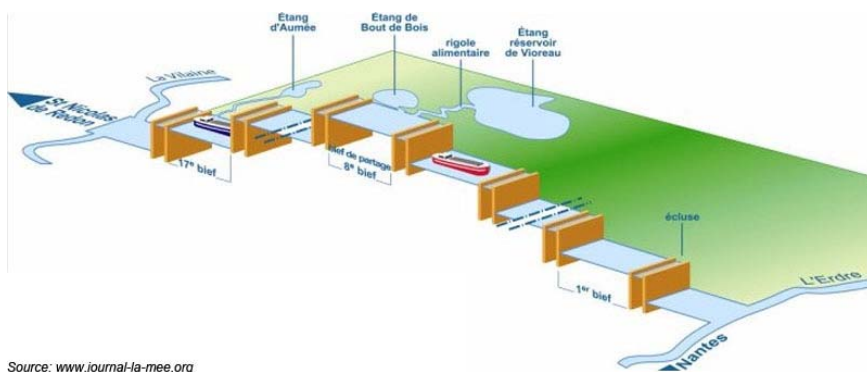
UP26-20-06 Plaine des marais de Petit-Mars (Petit-Mars)

La vallée de l'Erdre est un site classé depuis 1998. Elle est un site privilégié pour les loisirs nautiques, et des croisières sont organisées afin de découvrir son patrimoine.



UP26-20-07 Un ancien axe commercial, navigué aujourd'hui pour les loisirs : Port Jean (Carquefou)

### Au nord Les étangs réservoirs des forges et du canal de Nantes à Brest



Source : [www.journal-la-mee.org](http://www.journal-la-mee.org)

Au nord de la vallée de l'Erdre, une série de grands étangs ouvrent de vastes miroirs d'eau à la lisière de la forêt d'Ancenis. Ils correspondent à une série de retenues d'eau mise en place pour les besoins de l'industrie sidérurgique et pour l'alimentation du canal de Nantes à Brest. Pour garantir en continu son alimentation en eau à partir du lac de Vioreau, une « rigole alimentaire » court sur 21 kilomètres, de l'Étang de la Provostière jusqu'au lieu-dit Bout de Bois, pour rejoindre le point le plus haut du canal.

UP26-20-08 Principe de fonctionnement des réservoirs (Source : [www.journal-de-la-mee.org](http://www.journal-de-la-mee.org))

Sur la frange nord de l'unité, on distingue ainsi:

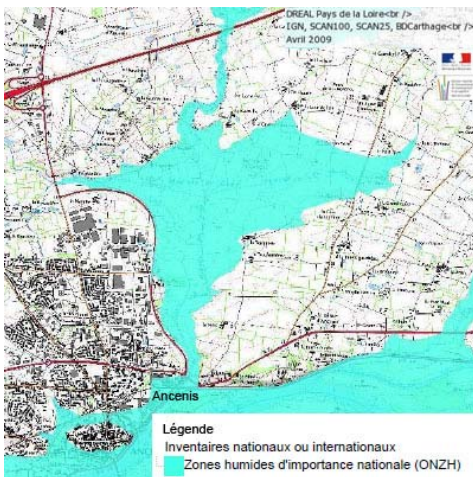
- les étangs du grand et du petit Vioreau qui constituent le plus grand réservoir du département. D'une superficie de 180 ha, c'est un barrage qui fait de lui en toute saison le réservoir d'eau du canal.
- les étangs de la Provostière et de la Poitevinère fournissaient à l'origine l'énergie hydraulique nécessaire au fonctionnement des forges existant à proximité. Puis, ils ont été reliés à l'étang de Vioreau par la rigole des Ajaux, pour compléter les réserves d'eau disponibles.

Outre leur caractère paysager spécifique, ces étangs constituent un élément patrimonial à la fois historique et naturel original et des sites touristiques de promenade et de découverte.



UP26-20-09 Etang réservoir de la Poitevinère (Riaillé)

## Les Marais de Grée aux portes d'Ancenis



Enchâssant la ville d'Ancenis en lui donnant l'hiver des allures insulaires, le marais de Grée est une vaste zone humide qui inonde l'hiver avec les crues de la Loire et les apports du bassin versant de trois ruisseaux. Vaste plaine où l'on retrouve les caractères paysagers du fond de vallée de la Loire, cet espace constitue une véritable particularité paysagère cerné par le plateau agricole, la frange urbaine ouest d'Ancenis, marquée par le bâti industriel et les coteaux de Saint Herblon.

En période d'étiage, c'est le quadrillage des réseaux de fossés et de canaux qui structure l'espace, souligné parfois d'une procession de frênes têtards. En période d'inondation, un vaste lac se dessine dans le paysage et appelle le regard depuis l'autoroute, le train ou Ancenis par ses miroitements et le vol des oiseaux migrateurs qui s'y arrêtent.

UP26-20-10 Carte de localisation des Marais de Grée (Source DREAL Pays-de-la-Loire)



UP26-20-11 Paysage ouvert des prairies inondables des marais de Grée (Saint-Herblon)

## 2.3 Un plateau cultivé où le bâti constitue des repères à l'appui des reliquats bocagers

### *Paysage agricole ouvert rythmé par un bocage rélictuel*

Sur l'ensemble du plateau, l'activité agricole prédomine. Au gré des remembrements successifs et des évolutions des pratiques agricoles, l'ancienne trame bocagère a laissé place à une vaste mosaïque de cultures qui se développent au cœur de l'unité, là où l'activité agricole est la plus dynamique. Ainsi, on embrasse souvent d'un seul regard l'immense patchwork alternant au gré des saisons, les aplats jaunes de colzas et les verts intenses des ray-grass, les rangs de maïs qui peuvent refermer ponctuellement le paysage ou le sol nu strié des sillons de charrue.



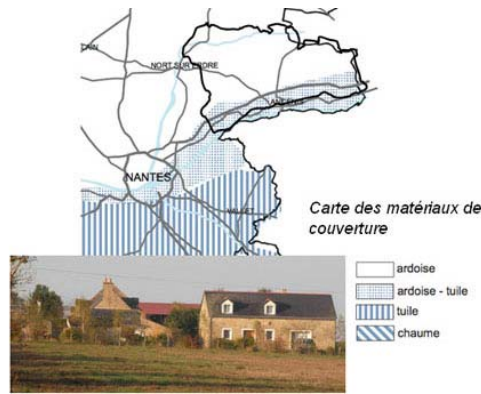
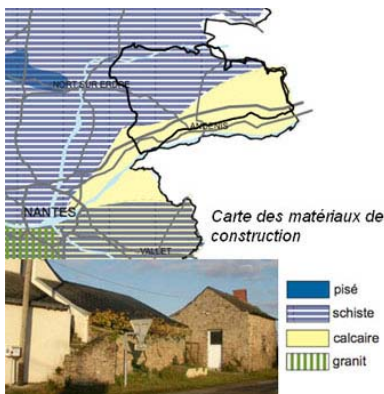
UP26-20-12 Un plateau agricole cultivé ouvert ponctué de hameaux et de boisements (Saint-Martin-du-Fouilloux)

Seuls émergent quelques petits boisements et les rideaux d'anciennes haies bocagères dont il ne reste souvent que les arbres. Les zones prairiales se concentrent quant à elles, autour des vallées (notamment dans le sud de l'unité). Elles sont encore souvent quadrillées par un réseau bocager qui referme le paysage par endroits.



UP26-20-12b Un paysage qui se referme sur les secteurs où le bocage persiste encore (Belligné)

### Une architecture rurale influencée par l'Anjou, la Bretagne et le val de Loire



Les sous-sols du sud de l'unité permettent d'extraire du calcaire, utilisé pour la construction locale, tandis que le nord de l'unité est dominé par les schistes qu'on observe sur les trois unités des marches de Bretagne.

Avec le franchissement de la Loire, on retrouve les toitures d'ardoise qui deviennent identitaires sur cette unité. Le contexte géologique offre des matériaux de construction, tels que les schistes, les gneiss et les grès, ainsi que les argiles qui donnent les briques d'encadrement et ponctuellement les tuiles de toitures. La proximité de la Loire influence également les matériaux de construction avec notamment l'utilisation du calcaire sur la frange sud de l'unité.

UP26-20-13 Matériaux de construction de l'unité paysagère (source : Atlas des paysages de Loire-Atlantique)

Les couvertures sont ainsi uniformément constituées d'ardoise, tandis que l'unité abrite deux types d'architectures différentes : le style Angevin, style Val de Loire, reposant sur l'usage de calcaire, qui en allant vers le Nord est peu à peu dominé par le style Breton et l'utilisation du schiste ou de la pierre bleue de Nozay. Le tissu rural présente une densité bâtie forte.



UP26-20-14 Détails des matériaux de construction traditionnels de l'unité

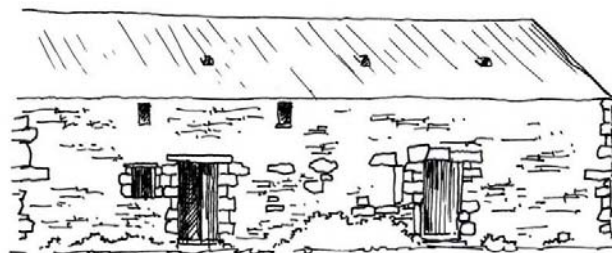
Deux typologies architecturales se dégagent dans l'unité :

- **Le style Angevin, type val de Loire** : cette typologie architecturale marque la transition avec la maison angevine. La pierre calcaire est soigneusement appareillée. On retrouve notamment du moellon et tuffeau du saumurois (utilisé pour les piédroits et linteaux des baies). Les façades sont souvent couronnées d'une corniche moulurée. On retrouve des cheminées en pierres appareillées sur le sommet des murs. Les habitations présentent parfois un étage avec grenier et lucarne à fronton.



UP26-20-15 Architecture de style angevin, type val de Loire (source atlas des paysages de Loire-Atlantique)

- **L'habitat rural de style Breton** : Schistes et ardoises sombres confèrent à la maison un aspect sévère, rappelant la maison du pays de Rennes. Les habitations adoptent un plan en longueur, d'où leur nom de longère, regroupant habitations et dépendances au sein du même bâtiment, avec parfois des appentis de part et d'autre de la construction principale. Le plus souvent, la construction ne présente qu'un seul niveau avec un grenier. On observe un léger exhaussement de la toiture au-dessus des lucarnes, et souvent des linteaux en poutres de bois.



UP26-20-16 Architecture rurale de type breton (source atlas des paysages de Loire-Atlantique)



UP26-20-17 Longère typique (Pannecé)

### **Un patrimoine spécifique de châteaux entourés de grands parcs près des vallées et des zones viticoles**

Outre l'architecture rurale traditionnelle, le paysage est émaillé de nombreux châteaux qui s'implantent en belvédère sur les vallées. On retrouve là, à la fois l'influence ligérienne et du val d'Erdre aval. Ils se distinguent non seulement dans le paysage par la qualité de leur architecture mais aussi par leur grand parc paysager aux essences caractéristiques des parcs fin XIXème siècle (cèdres, magnolias, tulipiers, platanes...). Leurs longues perspectives souvent adossées de boisements jouent à mettre en scène l'horizon dans un paysage maîtrisé.



UP26-20-18 Château et parc de Vair qui marque le paysage devant le bourg perché de Saint-Herblon (Anetz)

### ***Des implantations de bourgs dominant les vallons et constituant des repères sur le plateau***

Au Nord de l'unité, et notamment dans la vallée de l'Erdre, on retrouve essentiellement des bourgs de fonds de vallée, dont les développements récents remontent souvent le long des coteaux, avec un impact visuel parfois important dans le grand paysage. À Saint-Mars-la-Jaille par exemple, en charnière avec les paysages des marches entre Anjou et Bretagne, le développement récent s'effectue sur les plateaux et les pentes douces en continuité urbaine avec le noyau ancien.



*UP26-20-19 des bourgs qui s'étendent sur le plateau marquant le paysage de leurs franges pavillonnaires (Saint-Mars-la-Jaille)*

Au sud de l'unité, les bourgs ligériens au développement contraint s'étendent souvent vers le nord, en direction des grandes infrastructures et suivant l'axe des vallées perpendiculaires à la Loire. L'exemple le plus marquant de ces pressions de développement induites par les axes viaires est certainement le paysage urbain de l'agglomération d'Ancenis : son cœur historique insulaire au bord de la Loire n'est plus lisible depuis le plateau où se sont développés non seulement les quartiers pavillonnaires au-delà de la voie ferrée mais aussi les zones d'activités qui ceignent l'échangeur autoroutier au nord.



*UP26-20-20 des bourgs perchés qui constituent des repères sur l'horizon (Saint-Herblon)*

Au centre de l'unité, on retrouve de nombreux bourgs perchés ou bourgs de plateaux, dont la structure traditionnelle est souvent rendue difficilement lisible par les extensions récentes, organisées le long des axes routiers (développement linéaire ou étoilé) ou selon les opportunités foncières, enclavant ainsi parfois d'importants espaces agricoles « en dent creuse ».



*UP26-20-21 Des extensions pavillonnaires et d'activités qui marquent la silhouette des bourgs (Teillé)*

## 2.4 Des éléments d'infrastructures marquants dans le paysage

Ces dernières décennies, de nouveaux éléments sont venus ponctuer de manière monumentale le paysage. Les infrastructures routières et notamment la nationale et l'autoroute ont imposé une rupture physique au sud de l'unité. Elles ont dynamisé l'implantation des activités et développé l'habitat sur la frange sud (cf. volet sur les dynamiques des paysages). Empruntant quasiment le même linéaire d'implantation, les lignes haute-tension avec leur procession de pylônes marquent aujourd'hui fortement ce paysage sur la frange sud. Dans le registre de l'énergie, les parcs éoliens de la frange nord de l'unité constituent de nouveaux repères forts dans le paysage.



UP26-20-22 Développement des zones d'activités à l'appui de l'échangeur d'Anenis (Source atlas des paysages de Loire-Atlantique)



UP26-20-23 Parc éolien constituant un repère sur le paysage du plateau ouvert (Teillé)

### POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PATRIMOINE BATI ET NATUREL

#### Rubrique patrimoine :

- [Lien vers le chapitre 15-20-10 les paysages institutionnalisés](#)
- [Patrimoine naturel sur le site de la DREAL - Base communale : http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5](http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique5)
- [Patrimoine site et paysages sur le site de la DREAL - Base communale : http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6](http://www.donnees.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?rubrique6)

Cette page permet aussi d'accéder aux deux sites suivants :

- [l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la Culture](#)
- [les Bases Architecture et Patrimoine du Ministère de la Culture](#)

#### Rubrique Trame verte et bleue :

[Lien vers le Schéma régional de cohérence écologique \(SRCE\) des Pays de la Loire : http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-a1761.html)



### 3. Les sous-unités paysagères des contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen

---

La différenciation des sous-unités paysagères est liée d'une part à la pression urbaine des agglomérations nantaise et angevine qui ont induit, à l'ouest et à l'est, une diffusion urbaine importante. Par ailleurs la vallée de l'Erdre présente dans cette unité deux structures paysagères qui se distinguent des paysages du plateau : Le val d'Erdre aval avec ses grands marais et ses coteaux mis en scène par des parcs et châteaux et le Val d'Erdre amont qui développe un vaste couloir paysager infléchissant le plateau. A l'est, la persistance d'une trame bocagère encore relativement dense et la présence des coulées viticoles dominant la Loire se distinguent sensiblement dans l'identité du plateau.

Les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen présentent donc 5 sous-unités paysagères :

- Les marches du pays d'Ancenis
- Les marches nantaises
- Les marches du Segréen
- Les marais de l'Erdre
- Le haut val d'Erdre

### 3.1 Les marches du pays d'Ancenis

Cette sous-unité paysagère est certainement celle qui exprime le plus, l'ensemble des caractères identitaires de l'unité. Elle correspond à l'unité géologique du bassin d'Ancenis qui se traduit dans le paysage par un plateau quasi plan légèrement incliné vers le val de Loire. Ce plateau agricole semi-ouvert dégage ainsi, de larges panoramas dont l'horizon lointain, dessiné par de petites masses boisées desquelles émergent quelques silhouettes de bourgs, les silos agricoles ou les parcs éoliens.



*UP26-30-11 Un plateau cultivé semi ouvert ponctué de boisement et marqué par les éoliennes (Pannecé)*



Le bâti rural traditionnel, souvent modeste, implanté sur les versants sud suivant les courbes de niveau et ses teintes ne se distingue pas forcément dans le paysage. Ce n'est pas le cas des extensions récentes ou des hangars agricoles qui se démarquent plus fortement par leur volume, leur implantation et parfois leur couleur.

*UP26-30-12 Un bâti rural aux teintes discrètes (Riaillé)*



Les anciens moulins, souvent à l'état de ruine ou réhabilités en logement se démarquent quant à eux dans le paysage par leur positionnement sur les crêtes et par leur allure singulière qui les distingue sur l'horizon.

*UP26-30-12b Ancien moulin restauré en repère sur une crête (Maumusson)*

Les bourgs s'implantent sur le plateau à la croisée de voies d'axes routiers ou plus souvent sur des promontoires, soit à l'accroche des vallons, soit comme à Saint Herblon sur des collines. Depuis l'extérieur, ils constituent des signaux forts dans le paysage. Depuis le coeur de bourg ils offrent souvent au détour de leurs rues, des vues plongeantes sur les vallons ou des perspectives sur le grand paysage.



*UP26-30-13 Exemple d'implantation d'un bourg perché (Teillé)*



*UP26-30-14 Perception du paysage rural depuis l'intérieur d'un bourg perché (Riaillé)*



L'agglomération d'Ancenis, si elle s'implante dans le val de Loire, étire tout son développement urbain sur cette sous-unité paysagère. Ainsi, en franchissant les anciennes zones humides (aujourd'hui parcs urbains le long de la voie ferrée), la trame urbaine s'est étirée en étoile en se structurant le long des axes routiers du coteau. Les développements importants des zones d'activités de la frange ouest et nord sont particulièrement lisibles dans le paysage notamment, depuis l'autoroute et les marais de Grée.

*UP26-30-15 Vue sur la frange urbaine est d'Ancenis depuis la zone d'observation des marais de Grée (Saint-Herblon)*

Véritable enclave ligérienne dans cette sous-unité paysagère, les marais de la Grée composent un paysage remarquable qui se distingue par sa particularité majeure: la lisibilité de l'eau sous toutes ses formes: par l'horizontalité du relief, l'inondabilité du site qui compose temporairement d'impressionnants paysages lacustres, la palette végétale spécifique de saules, frênes têtards et roseaux, l'absence de trame viaire mais une structuration de l'espace par un réseau de canaux et de fossés, l'occupation du sol quasi-exclusivement par des prairies de pâture et la réserve naturelle ornithologique qu'elle constitue.



Véritable frontière physique dans le fonctionnement du territoire de cette sous-unité, l'autoroute marque le paysage par ses jeux de déblai remblai et son large gabarit routier. Elle est signalée par la ligne électrique qui jalonne son parcours. Elle constitue également, un vecteur de découverte intéressant de cette unité par les vues en promontoire et les fenêtres ouvertes laissées sur le paysage.

*UP26-30-16 L'A11: un paysage autoroutier monumental (Varades)*

La frange sud de la sous-unité est marquée par les coteaux de la Loire qui présentent sur leur revers, des lambeaux du vignoble identitaire du sud de la Loire. Ces caractères viticoles se retrouvent jusque dans l'architecture qui présente les matériaux (toits de tuile) et la volumétrie caractéristique des paysages du vignoble nantais. Ces contreforts viticoles, hérités de vignobles anciens plus vastes, rappellent des caractères paysagers progressivement gommés par les évolutions structurelles de ce territoire. Les lignes végétales, dessinées par les treilles, soulignent les subtilités de la topographie.



*UP26-30-17 Des lambeaux d'identité viticole au nord de la Loire (Mésanger)*

## 3.2 Les marches nantaises



UP26-30-21 Vue sur les coteaux bocagers boisés de la vallée du ruisseau de la Chalandière (Mauves-sur-Loire)

Cette sous-unité paysagère présente le relief le plus marqué et le plus lisible de l'unité, ce qui se traduit par un véritable contraste d'ambiances paysagères entre le plateau semi ouvert et les vallons encaissés. Orientés nord sud, les vallées des ruisseaux de Gobert, du Havre, du Cerny, du Refou, le val Manteau, le Vau, découpent le contrefort du coteau de la Loire de manière profonde. Cet effet de relief est dû à la particularité géologique de ce secteur où l'on retrouve les roches plus dures du bord du synclinal d'Ancenis. Même le val de Loire perd de sa largeur. Les effets du relief sont amplifiés par la végétation boisée qui occupe les pentes des coteaux.

Ces vallons, parfois inaccessibles, recèlent de véritables micro-paysages singuliers qui les distinguent:

- le val de Gobert se caractérise par un fond de vallée plat où le réseau de fossés dessine une mosaïque de prairies inondables ;
- les petits vallons entre Mauves sur Loire et le Cellier sont en général festonnés de châteaux et parc ou de demeures bourgeoises ;
- Le val de Refou cache sa retenue d'eau et sa fontaine bleue sous sa ripisylve ;
- Le val du Havre plus large joue à casser ses perspectives au gré de ses méandres.

Ces ondulations fortes du relief que génèrent ces vallons sur l'unité est particulièrement lisible depuis la nationale ou l'autoroute. Ils composent les marches naturelles qui amènent à l'agglomération nantaise.

Les bourgs sur cette unité se sont directement implantés en s'étageant sur les pentes des vallons, soit à l'articulation avec le val de Loire, soit un peu plus en profondeur. Leur structure urbaine met souvent en lecture les vues dominantes sur le paysage du vallon. La structure de ces bourgs a nettement évolué avec la montée en puissance des axes routiers, tels que la nationale ou l'autoroute qui ont induit une large diffusion urbaine. L'étalement pavillonnaire et le développement des zones d'activités se sont d'abord fait sur le plateau dans la continuité du bourg pour rejoindre ces axes. Ils commencent aujourd'hui à atteindre les horizons des vallons, ce qui change radicalement la perception de leur paysage.



UP26-30-22 Exemple d'implantation des bourgs et des diffusions urbaines sur la vallée du Havre fermée par des boisements (Oudon)



Sur le plateau, le paysage est plus refermé que dans le reste de l'unité; la pression urbaine a induit un morcellement des terres agricoles lisible par les zones de friches et l'apparition dans le paysage des essences horticoles banalement utilisées dans les jardins (conifères, arbustes fleuris). Cette sous-unité présente donc des paysages aux vues plus courtes, arrêtées par les horizons boisés ou urbains proches. Dans cet ensemble, les seuls éléments encore aujourd'hui nettement lisibles sont les grands arbres des parcs des nombreux châteaux. Terminant en général une longue perspective dessinée par un double, voire un quadruple alignement d'arbres, ils posent leur façade blanche en belvédère sur les vallons.

UP26-30-23 Paysage de diffusion urbaine et château de Ville Jégu à Couffé

La proximité des infrastructures majeures (la nationale, l'autoroute) crée des effets de rupture physique et visuelle importants. S'il est relativement aisé d'aller d'est en ouest c'est beaucoup plus difficile d'aller du nord au sud. Cette structuration du territoire par les voies contrarie littéralement le sens de composition et de lecture du paysage qui s'appuie sur les vallons remontants. Il en ressort une certaine confusion lorsque l'on quitte les grands axes. Ceux-ci se distinguent d'ailleurs dans le paysage par leur vocabulaire propre, leurs aménagements linéaires (alignements de platanes, glissières) et leur cortège de panneaux ou publicités.

### 3.3 Les marches du Segréen

Entre les reliefs marqués et orientés du Segréen et la vallée très nettement soulignée du sillon ligérien, le secteur de Saint-Sigismond - Saint-Georges-sur-Loire - Saint-Jean-de-Linières s'apparente à un plateau étroit investi par une végétation dense : boisements de feuillus, haies bocagères encore très structurantes. Ce plateau est entrecoupé de vallées étroites et encaissées perpendiculaires à la Loire, qui engendrent un agréable moutonnement.

Ainsi, le paysage se caractérise par des jeux de plans végétaux successifs, des vues courtes avec peu de profondeur, une échelle assez intime, peu d'éléments de repères majeurs mais quelques points d'appel ponctuels (clochers des bourgs notamment). On note notamment une très faible perception de l'habitat rural, parfaitement intégré voire 'caché' au cœur du bocage.



*SUP26-30-31 Un plateau ondulé structuré par une trame bocagère très présente et des crêtes boisées d'où émergent les clochers (Saint-Léger-des-Bois vu depuis Saint-Martin-du-Fouilloux)*



Créant une animation au cœur de ce paysage fermé aux ambiances très homogènes, les châteaux et manoirs ponctuent le paysage. Ils sont repérables grâce à la végétation particulière et architecturée de leurs parcs et découverts de façon tardive au détour d'une petite route et mis en scène par un cadre végétal (perspective végétale notamment) - Quelques exemples : Château de Serrant - Château de Cheigné, celui de Chauvrière ou de la Berraudière ...

*SUP26-30-32 Un riche patrimoine qui se dévoile au détour des haies dans l'écrin boisé d'un parc : site classé du château de Serrant (Saint-Georges-sur-Loire)*

Les villages sont relativement peu nombreux (par exemple : Saint-Sigismond - Saint-Georges-sur-Loire - Saint-Martin-du-Fouilloux - Saint-Jean-de-Linières ...) et souvent intégrés au cœur d'une végétation bocagère dense. Leur structure de village de plateau rend leur silhouette assez discrète et peu exposée aux vues. Le clocher jouant parfois le rôle de point d'appel. Les bourgs de Savennières, Saint-Germain-des-Prés, Champtocé-sur-Loire marquent par leur étagement et leur développement pavillonnaire sur le plateau la charnière entre la sous-unité et le val de Loire.



*SUP26-30-33 Des bourgs intégrés dans la végétation qui constituent des repères sur le plateau et sur le val de Loire (Epiré)*

La route nationale n° 23 est l'héritière directe de l'ancienne « Route Royale principale » de Paris à Nantes. Son existence et son trafic important ont généré à ses abords un nouveau paysage : extension des villages, mitage le long de la voie, développement de structures d'accueil (hôtels, restaurants) et de nouvelles activités (artisanat, commerces, zones d'activités...).



*SUP26-30-34 Un axe structurant sur lequel se sont développées des zones d'activités et bourgs (Saint-Jean-de-Linière)*

L'autoroute (A11) a été créée dans les années 80, afin de faciliter le transit entre Paris et l'océan atlantique, au détriment de la RN 23. Certaines des structures précédemment citées sont abandonnées ou ont fait l'objet de mutations. La logique fonctionnelle disparaît peu à peu, il ne reste alors que des délaissés visuels mettant en évidence le mitage et la déstructuration du paysage. Elle est surtout utilisée aujourd'hui pour des déplacements locaux courts. Le développement de l'urbanisation de part et d'autre de la voie a généré de nouveaux usages, créé de nouveaux accès et engendré parfois des relations conflictuelles entre les différents usages et usagers.

Contrairement à la sous-unité précédente, l'autoroute a ici un impact visuel relativement faible du fait de son encaissement et des boisements qui le longent, en dehors de quelques points de vue depuis les échangeurs et les ponts l'enjambant.

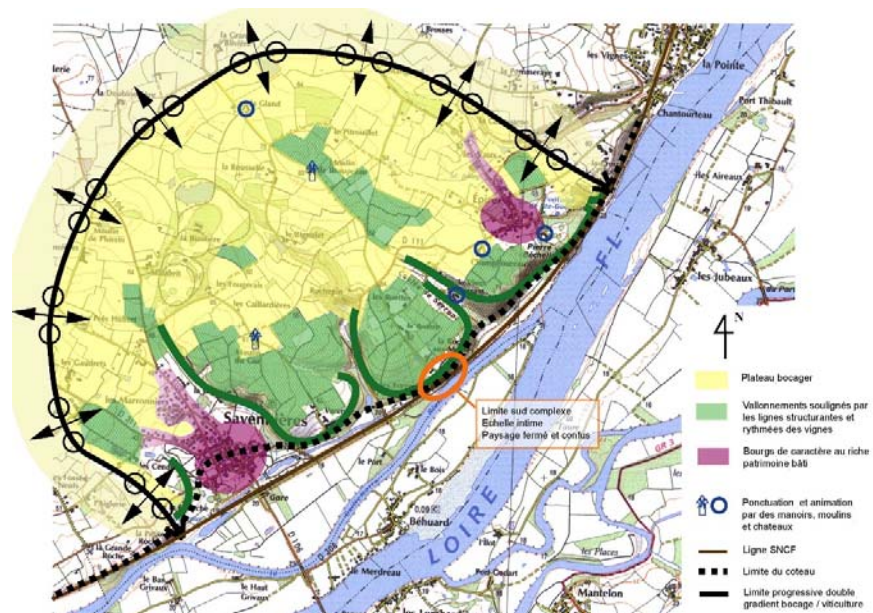
Rompant avec le caractère fermé de l'unité paysagère, la frange sud, marquée par des vallons viticoles (localement appelés coulées), offre de larges vues panoramiques sur l'ensemble de la vallée et la Loire. Elles créent un effet de surprise par la modification brutale de l'échelle et de l'ampleur du paysage. A ce niveau, le paysage offre, de plus, une grande variété de points de repères comme les bourgs, moulins, châteaux (notamment sur le coteau rive gauche de la Loire).



*SUP26-30-35 La coulée de Serrant, un paysage viticole original identitaire de la sous-unité (Savennières)*

Ces interactions visuelles avec le Val de Loire au niveau de la lisière sud jouent un rôle fondamental dans la mesure où elles sont renforcées par une zone d'influence architecturale ligérienne : importance du tuffeau et de l'ardoise, et ornements aussi bien au niveau du bâti traditionnel rural que des manoirs et châteaux.

*SUP26-30-36 Schéma de principe de structuration du paysage de la frange sud de la sous-unité (source : atlas des paysages de Maine-et-Loire)*



### 3.4 Les marais de l'Erdre

Ce paysage de vallée est clairement délimité par des coteaux habités boisés. Ce qui distingue la vallée de l'Erdre, c'est avant tout l'échelle importante de son fond de vallée qui s'accompagne de vastes zones de marais à tourbières ou de prairies inondables.



UP26-30-41 Vallée de l'Erdre cadrée par ses coteaux habités boisés à Sucé sur Erdre



L'autre élément marquant de la vallée de l'Erdre est certainement son ennoïement pour la navigation qui a contribué par ailleurs à sa mise en scène et à ses allures de fjord miniature ponctué de châteaux dont les parcs presque jointifs semblent faire de cette vallée un vaste jardin arboré mettant en scène le paysage de la rivière. C'est peut être pourquoi François 1er l'avait qualifiée de « plus belle rivière de France ».

UP26-30-42 L'Erdre une vallée navigable dans un cadre patrimonial remarquable (Carquefou)



La partie plus en aval en connexion directe avec l'agglomération nantaise est une vallée navigable encaissée ennoyée avec des ambiances parfois lacustres cadrées de coteaux marqués.

Ces vastes plans d'eau qui s'enchaînent dans la vallée sont bordés de nombreux ports et mouillages, points de départ de nombreuses activités nautiques : le paysage est animé par le ballet des bateaux et voiliers. La voie d'eau est certainement le moyen le plus privilégié aujourd'hui pour apprécier ces paysages sans cesse renouvelés.

UP26-30-43 L'Erdre à Port Jean et Port Breton (Carquefou)

UP26-30-44 Le Château de la Gascherie (La Chapelle-sur-Erdre)

Parmi les éléments de patrimoine remarquable se distinguent plus particulièrement :

- Le Château de la Gascherie, style fin XVème, sans aucun doute la plus belle des Folies de l'Erdre.
- Le Château de la Gandonnière, seconde moitié du XVIIIème siècle, qui abrite aujourd'hui des chambres d'hôtes.
- Le Château de Port-Hubert, de style italien (1810), ancienne demeure du célèbre armateur et collectionneur Thomas Dobrée,
- Le Château de la Poterie, restauré en salons pour les réceptions privées et professionnelles.
- Le Château de la Chanterrie abrite l'Ecole Vétérinaire et Atlanpole, siège de la Technopole de Nantes.
- Le Manoir de la Châtaigneraie, style second empire, qui abritait encore récemment un restaurant gastronomique très réputé mais aujourd'hui fermé.



Les coteaux sinueux contribuent à la mise en scène des nombreux châteaux et Folles nantaises qui jalonnent le cours de la rivière. Travaillé dans l'esprit des parcs paysagers à l'anglaise, leurs parcs jouent des perspectives de la vallée et cadrent les points de vues jusque sur la berge.



*UP26-30-45 l'Erdre, 12 vues – P. Perron*

Plus en amont, le paysage s'ouvre un peu plus avec la plaine de Mazerolles et les marais de petit mars. Cette vaste zone quasi-lacustre et de marais est bordée de coteaux doux habités. Cet espace naturel confidentiel car presque inaccessible est marqué par les activités liées à la tourbe. Aux étendues d'eau de la vallée s'ajoutent donc les vastes espaces de marais structurés par des canaux et des écluses. Le paysage s'ouvre sur ces zones de tourbières ponctuées de bassins aux formes très géométriques.



*UP26-30-46 Ambiance lacustre de la plaine de Mazerolles (Sucé-sur-Erdre) et écluses et canaux dans les marais de Petit-Mars*



Cette séquence de la rivière est également le point de liaison navigable vers le canal de Nantes à Brest. On comprend dès lors le rôle ancien joué par la zone portuaire de Nort sur Erdre.

La vallée de l'Erdre est ponctuée de bourgs étagés présentant une façade de quais sur la rivière. Le paysage urbain est marqué par la présence de nombreux ports et mouillages, ainsi que par les demeures bourgeoises qui comme les châteaux, étirent leur parc jusqu'à ses rives.



UP26-30-47 Ambiance de paysage urbain de port fluvial (Nort-sur-Erdre)



On observe par ailleurs, sur l'unité une pression urbaine forte, notamment au sud, se manifestant par une diffusion de l'habitat pavillonnaire sur le plateau bocager.

UP26-30-48 Extensions urbaines récentes de Nort sur Erdre

#### Pour en savoir plus sur la protection de la vallée de l'Erdre



La vallée de l'Erdre est concernée par un site classé (1300 ha) et un site inscrit (1000 ha).

L'unité abrite les Marais de Mazerolles : Vieille d'environ 7000 ans, cette zone d'expansion des crues représente une superficie de 1250 hectares, qui s'étend le long de l'Erdre. En 1960 - 1961, il est décidé de créer des polders, pour permettre aux agriculteurs de cultiver le marais asséché pendant une période de l'année. Mais les conditions climatiques font de cette orientation agricole un échec. L'exploitation de la tourbe aura duré 30 avant d'être interdite en 2010. Les Marais de Mazerolles sont aujourd'hui classés site Natura 2000.

La Tourbière de Logné est quant à elle protégée par un arrêté de biotope depuis 1987. Vieille de 4000 ans, cette zone humide d'environ 100 hectares est menacée d'assèchement, de pollution des eaux et de boisement, mais fait l'objet de restauration avec différents programmes dont Natura 2000.

UP26-30-49 Prairies inondées des marais de Petit-Mars

### 3.5 Le haut val d'Erdre

Le val d'Erdre amont se distingue nettement de la partie aval d'une part à cause de son orientation est/ouest et d'autre part par le profil différent de la vallée. Les coteaux sont plus doux dégagant une vallée amplement ouverte sur les plateaux qui la dominent. Au nord, la lisière boisée de la forêt d'Ancenis marque l'horizon. Elle intègre les grands étangs réservoirs du canal de Nantes à Brest, composant des espaces naturels remarquables et des paysages singuliers où la forêt s'ouvre sur de vastes clairières d'eau. Les lisières sont ponctuées de petits hameaux qui s'articulent sur les retenues d'eau (anciennes forges) ou par des châteaux qui étirent leur parc jusqu'aux étangs. Au sud, le paysage s'ouvre sur le plateau d'Ancenis, ponctué des éoliennes de Mésanger.



*La lisière boisée s'ouvrant sur des clairières d'eau: lac réservoir du Vioreau (Joué-sur-Erdre)*



Les bourgs s'implantent en promontoire sur la vallée; ils dominent de leur silhouette la vallée et constituent des points d'appel marquants. Contrairement aux implantations classiques dans l'unité, plusieurs centres anciens de cette sous-unité s'implantent littéralement en contact avec l'Erdre. C'est le cas de la ville de Saint-Mars-la-Jaille qui s'articule autour de la perspective du château longeant le cours de la rivière. Les points d'accroche avec l'Erdre sont nombreux (cales, appontements, lavoirs, ponts), ce qui donne un charme particulier à la ville.

*Des bourgs qui valorisent leur contact avec l'Erdre par les parcs, jardins, quais et cales (Saint-Mars-la-Jaille)*

Les versants de la vallée sont dessinés par la maille encore présente d'un bocage par endroits distendus. Les vues sont plus courtes et le regard est guidé par les haies. Les hameaux s'implantent en longères parallèles aux courbes de niveaux.



*Une maille bocagère qui souligne les coteaux doux accompagnant l'Erdre dominée par la crête boisée des forêts d'Ancenis et du Vioreau (Joué-sur-Erdre)*

## 4. Les dynamiques paysagères

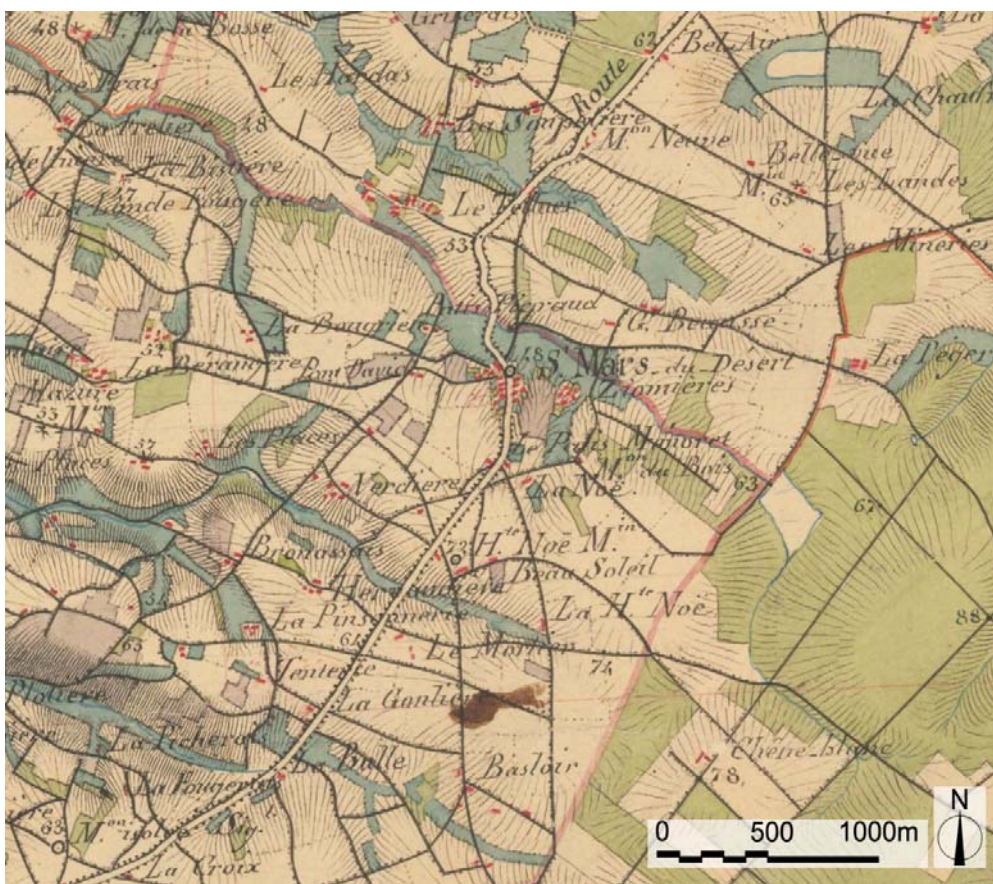
POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA DYNAMIQUE DES PAYSAGES A L'ECHELLE REGIONALE :

[Lien sur la dynamique régionale](#)

### 4.1 Exemple d'évolution caractéristique de l'unité sur le secteur de Saint-Mars-sur-Désert

Dans le cadre de l'analyse des dynamiques paysagères, pour chaque unité paysagère, un secteur particulier est choisi de manière à caractériser, en tant qu'échantillon représentatif de l'unité, une large partie des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Cette analyse s'appuie notamment sur la comparaison des données cartographiques et des photographies aériennes à différentes époques données. Ce zoom est représentatif mais non exhaustif des dynamiques vécues à l'échelle de l'unité. Les dynamiques de l'unité qui ne s'illustrent pas à travers cet exemple sont donc détaillées à la suite.

#### *Une installation à quelques encablures de l'Erdre*

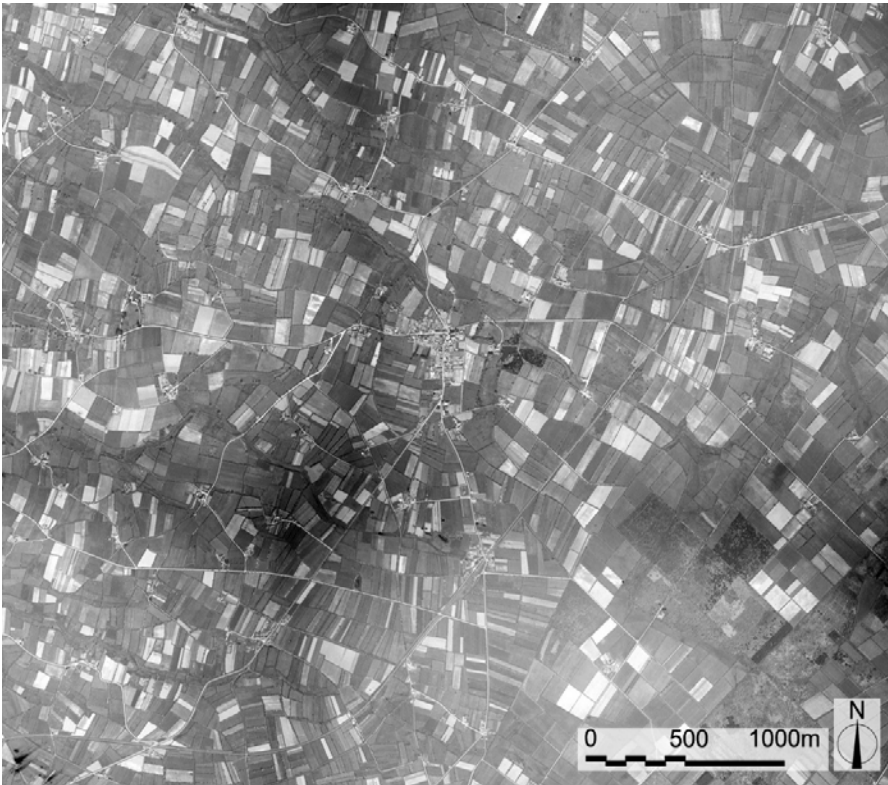


L'implantation originelle de la commune s'opère à proximité de l'Erdre à proximité des marais qui prennent forme à partir du VI<sup>ème</sup> siècle. Elle prend alors la forme d'une base romaine avancée qui participe à la protection de la cité nantaise située au sud-ouest. L'orthophoto de 1840 montre une agglomération très resserrée autour de laquelle gravite un ensemble d'habitat dispersé assez hétérogène dans leur taille. A l'est les boisements dessinent une limite claire à la dispersion.

UP02-04-ETAT MAJOR : Saint-Mars-du-Désert – Carte d'état-major (1840)-(SCAN Historique à l'échelle du 1 :40000)

#### *Une simplification de la trame parcellaire et une activité agricole en mutation*

La comparaison des orthophoto de 1958 et 2013 permet de constater le phénomène de mutation agricole dans le secteur de Saint-Mars-du-Désert. Les dynamiques de regroupement parcellaires sont visibles et modifient les paysages agricoles dans le secteur de Saint-Mars-du-Désert. En effet, des remembrements ont bien eu lieu à l'est du bourg notamment, laissant place à des champs plus ouverts au sein desquels la maille bocagère a été déstructurée pour laisser place aux parcelles de cultures céréalières.



UP26-03-ORTHO\_1958 – Saint-Mars-du-Désert – Orthophoto 1958 - (BD ORTHO Historique 1958)



UP26-02-ORTHO\_Saint-Mars-du-Désert – Orthophoto 2013-- (BD ORTHO)

Jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle les paysages ruraux de l'unité présentent une plus grande diversité qu'actuellement : des coteaux viticoles, un plateau bocager, cultivé ponctué par un système lande / forêt, une implantation du bâti qui s'articule autour des vallées... Aujourd'hui, l'activité viticole n'est plus représentative, et les ensembles bocagers et forestiers sont en voie de déstructuration. Le relief reste cependant un élément déterminant du paysage, structurant notamment les développements urbains.

A l'échelle de l'unité, le bocage a fortement évolué, et l'ouverture des paysages a participé à la « mise à nu » des nouvelles franges urbaines, peu valorisées, mais aussi des bâtiments agricoles, dont l'architecture se rapproche aujourd'hui de celle de bâtiments d'activité industrielle. Dans l'ensemble, de plus en plus de nouveaux espaces sont arrachés aux terres agricoles, afin de devenir constructibles et ainsi accueillir les logements et les activités. Cependant l'implantation des nouvelles extensions urbaines peut souvent compromettre l'activité agricole.

À la périphérie des bourgs, la périurbanisation au gré des opportunités foncières isole parfois certaines parcelles agricoles. Ces parcelles se trouvent coupées du reste de l'espace rural et leur surface ne suffit plus pour une exploitation devant être rentable. Ces terrains deviennent ainsi des friches agricoles en attendant qu'une nouvelle fonction leur soit attribuée (le plus souvent elles sont finalement dédiées à leur tour au développement urbain). C'est ainsi que le paysage traditionnel se délite progressivement au profit de l'urbanisation.

Sur les coteaux de la Loire, le maraichage se développe désormais. Dans le secteur du Cellier, de nouvelles zones horticoles apparaissent sur les coteaux. La lande a disparu, tandis que le boisement a été progressivement mité. La maille bocagère est désormais éclatée, du fait d'une diffusion urbaine importante, ainsi que des remembrements effectués. Le paysage ainsi reconstitué est beaucoup plus ouvert.

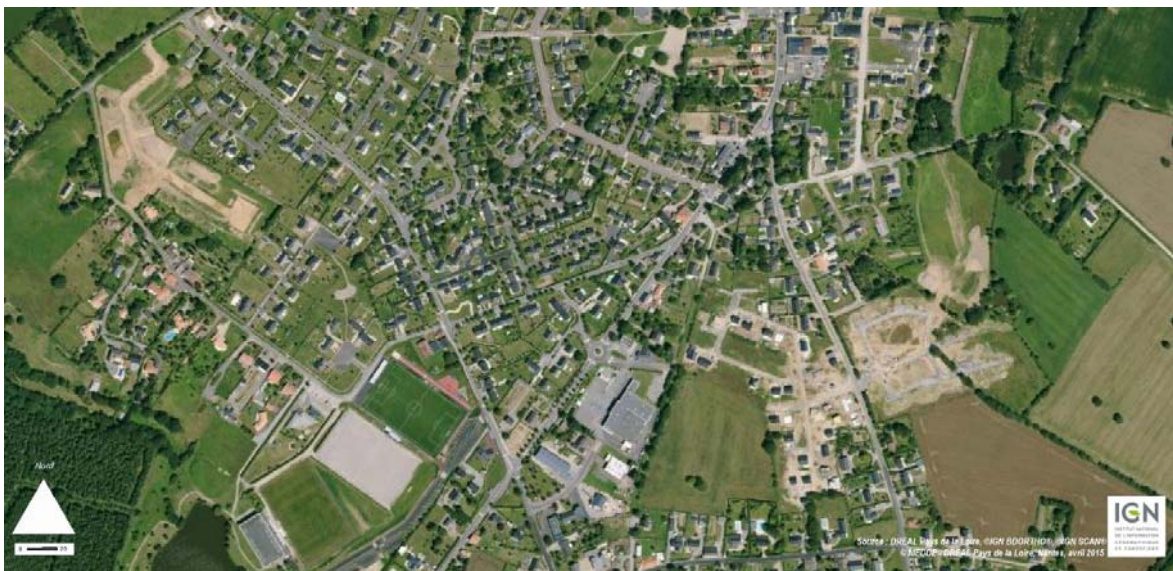
A l'ouest, l'activité viticole a progressivement disparu et se maintient encore un peu au sud-ouest d'Ancenis. L'unité est dominée aujourd'hui par l'élevage, principalement de viande bovine. A l'est de l'unité, la viticulture est une activité très ponctuelle mais qui génère une activité économique qui semble riche et prospère liée notamment au commerce du vin et au tourisme. Cependant, ce paysage, lié à une culture monospécifique est très sensible : en effet, la vigne est un élément majeur imposant rythme et structure au paysage. Elle s'accompagne aussi d'un riche patrimoine bâti. Ce paysage semble parfois « figé ».

### ***Une tendance à la fermeture de la vallée***

La comparaison des orthophoto de 1958 et 2013 pour le secteur de Saint-Mars-du-Désert montre des évolutions des secteurs de vallées (Saint-Médard, étang de Beaucé) liées à la densification végétale aux abords des cours d'eau. Ces évolutions sont dues à l'enfrichement de ces secteurs, ainsi qu'au développement de peupleraies et ont pour conséquence une fermeture visuelle progressive des paysages.

### ***Une diffusion urbaine sous forme pavillonnaire***

La comparaison des orthophoto de 1958 et 2013 pour le secteur de Saint-Mars-du-désert montre une diffusion exponentielle de l'habitat pavillonnaire entre les deux dates. Si au cours des années 1980, une poche résidentielle a étendu le bourg avec le lotissement du Pont David au nord-ouest, les développements successifs ont contribué à repousser toujours plus les limites de l'espace urbanisé. D'abord vers le sud puis plus récemment vers l'ouest sur un modèle pavillonnaire toujours moins dense. Les dernières extensions épaississent le bourg vers le sud-est et corollées à une certaine forme de mitage dans le secteur de la Haute-Noë contribuent à créer des formes d'enclavement de terres agricoles.



UP26-40-DYN XXX Les diffusions urbaines de la commune marsienne repousse les limites de la ville vers le sud (2013)

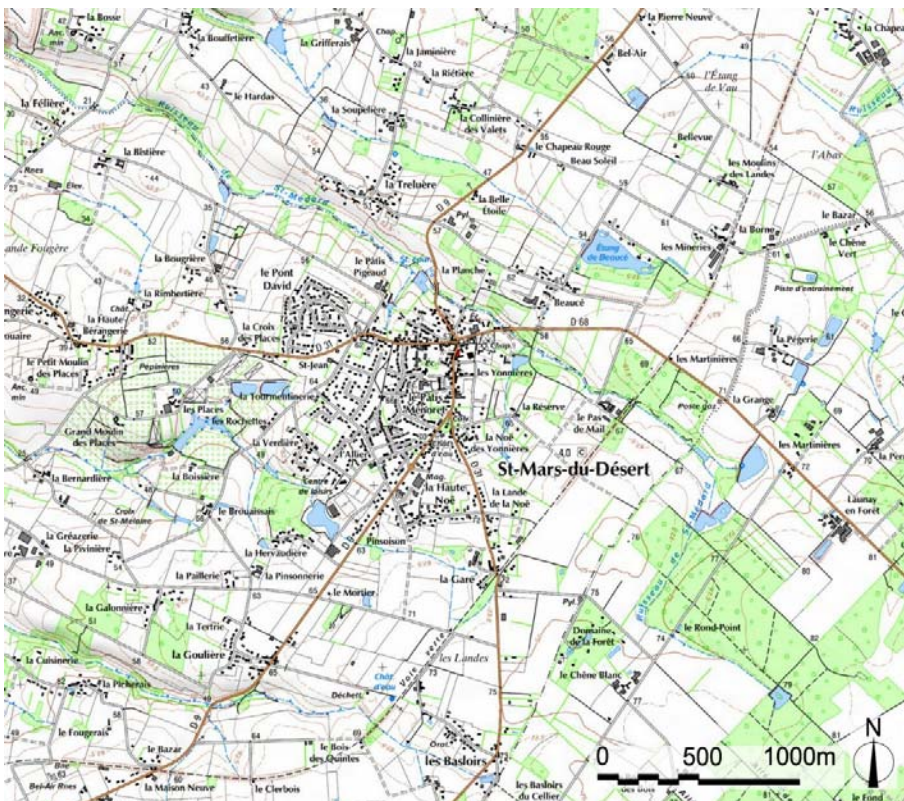
La nouvelle typologie, s'inspirant de formes contemporaines, crée un nouveau langage architectural qui, malheureusement, ne correspond plus à l'architecture vernaculaire. Il s'agit plutôt d'une banalisation et d'une répétition des formes déjà vues à l'échelle nationale ou même européenne. L'habitat traditionnel associant une unité d'habitation, des dépendances et comportant une ou plusieurs caves est désormais remplacé par une maison individuelle accompagnée d'un garage.

Les extensions urbaines impliquent la construction de nouvelles infrastructures afin d'accorder le nouveau tissu bâti aux réseaux : routier, électrique, d'eau, d'assainissement ou téléphonique. Quand les voies traversent les bourgs et les villages, elles sont confrontées aux tissus urbains existants qui sont souvent peu appropriés à une telle utilisation de la voiture et à un partage modal entre différents usagers (piétons, vélos, voitures, poids lourds...).

Au Nord de l'unité, et notamment dans la vallée de l'Erdre, on retrouve essentiellement des bourgs de fonds de vallée, dont les développements récents remontent souvent le long des coteaux, avec un impact visuel parfois important dans le grand paysage. À St Mars la Jaille par exemple, le développement récent s'effectue sur les plateaux et les pentes douces en continuité urbaine avec le noyau ancien. Le village s'est fortement étendu. Au Sud, une zone industrielle et commerciale, ainsi que des équipements sportifs, occupent une emprise importante. Au Nord, les développements résidentiels montent le long des coteaux.

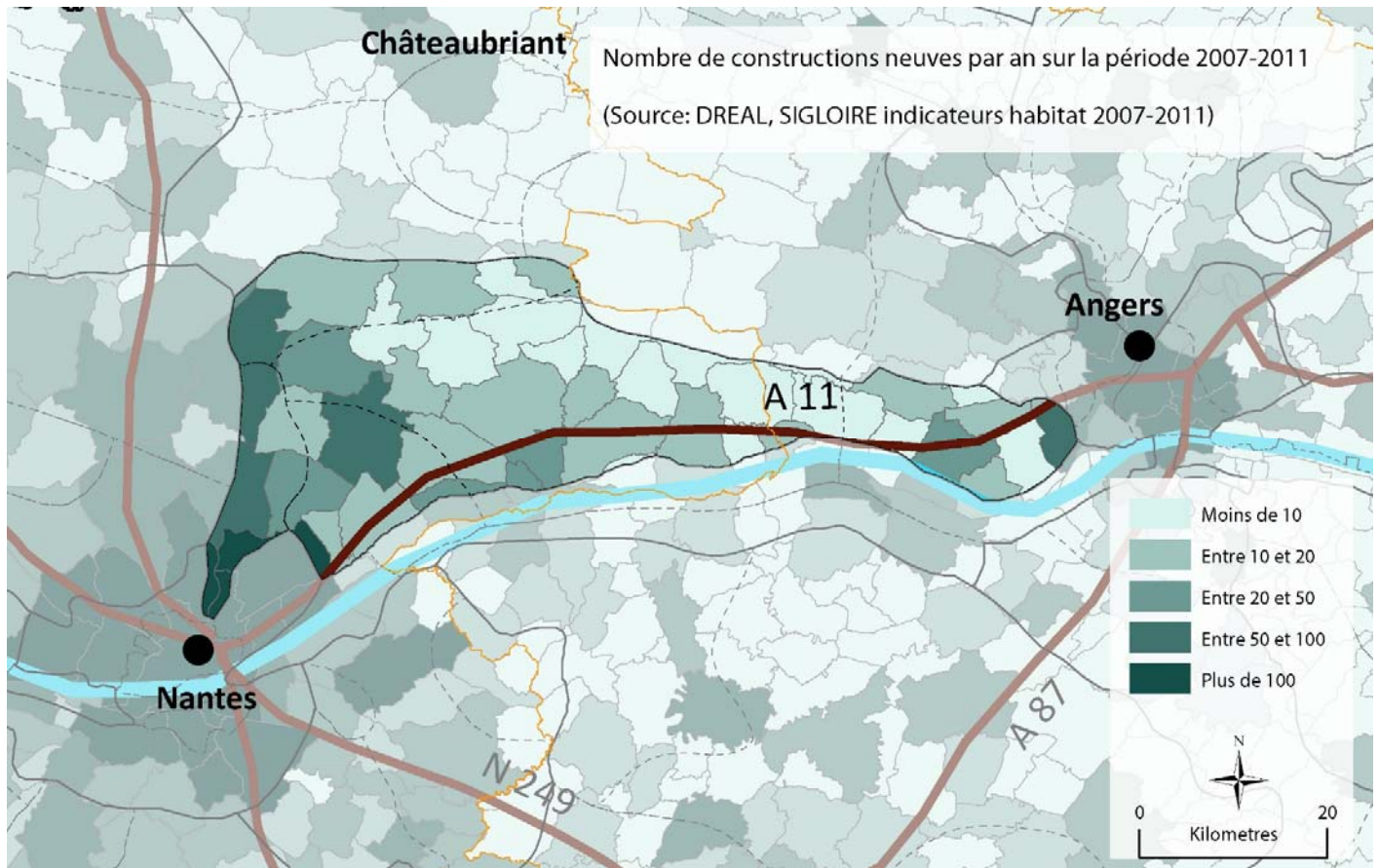
Au sud de l'unité, les bourgs ligériens au développement contraint s'étendent souvent vers le nord, en direction des grandes infrastructures et suivant l'axe des vallées perpendiculaires à la Loire. Cette dynamique est notamment visible à l'est de l'unité sous influence angevine avec l'exemple des Savonnières qui connaît une extension urbaine vers le nord sous forme pavillonnaire.

Au centre de l'unité, on retrouve de nombreux bourgs perchés ou bourgs de plateaux, dont la structure traditionnelle est souvent rendue difficilement lisible par les extensions récentes, organisées le long des axes routiers (développement linéaire ou étoilé) ou selon les opportunités foncières, enclavant ainsi parfois d'importants espaces agricoles « en dent creuse ». Dans le secteur de Ligné, ces dernières décennies, le village s'est développé en étoile, au gré des extensions pavillonnaires le long des voies existantes ou par poches de lotissements.



UP26-01-IGN2013- Carte IGN 2013 du secteur de Saint-Mars-du-Désert (SCAN 25)

## 4.2 Des dynamiques constructives plus soutenues à proximité de Nantes



UP26-40-DYN XXX (source DREAL, SIGLOIRE indicateurs habitat 2007-2011)

La carte des dynamiques constructives pour la période 2007-2011 affiche une pression urbaine forte au niveau des communes qui suivent les cours de l'Erdre (Sucé-sur-Erdre, Petit-Mars, Nort-sur-Erdre)

L'unité paysagère subit également une pression au sud de l'unité, avec une diffusion de l'habitat et des activités depuis les bourgs ligériens vers le Nord, en direction de la D723 puis de l'A11. Dans le secteur du Cellier, le bourg s'est développé fortement en revers de coteaux, notamment du fait de l'implantation de la route nationale, qui a induit une forte pression urbaine. De nouveaux boisements sont venus fermer les paysages de vallons.

Les extensions urbaines se traduisent le plus souvent par des lotissements composés de maisons individuelles. Ces maisons entourées de jardins et en retrait des voies contrastent fortement avec les groupements de l'habitat traditionnel comme les centres bourgs où les hameaux.

Cette urbanisation consommatrice d'espace se situe en continuité des bourgs et hameaux préexistants, aux franges urbaines souvent exposées au paysage. On observe notamment un développement sur les crêtes des vallons secondaires.

Le pôle principal de l'unité, Ancenis, connaît un développement important. La ville s'est étendue le long de la Loire, dans un endroit dépourvu d'îles. Les voies qui traversent la ville suivent principalement deux axes : l'axe de la Loire (axe Est/Ouest), et un axe Nord-Sud de rayonnement vers les villages voisins. Dans les années 50, les nouvelles constructions se massent le long des axes principaux, c'est-à-dire vers le Nord. L'emprise sur le territoire est plus diffuse. La Loire, autrefois passage privilégié pour le transport et la communication, est délaissée au profit de la route nationale qui relie Angers et Nantes. Le territoire a subi de profondes mutations depuis les années 50. Hormis le cœur historique, l'espace urbain forme une trame discontinue qui suit les axes routiers principaux : la construction de l'autoroute A11 a orienté le développement de la ville vers le Nord, et favorisé la déconnexion de celle-ci avec la Loire, tandis qu'un étalement Est/Ouest prononcé suit la N 23. Un espace industriel et commercial s'est formé à l'est de la ville, selon un axe Nord/Sud. Le bocage tend à disparaître à grande vitesse, au profit de l'élargissement des parcelles. Ce constat est plus important au fur et à mesure qu'on s'éloigne des zones construites et des vallées pour aller sur le plateau. Les remembrements des années 1968 ont participé à la disparition progressive de haies.

La Vallée de l'Erdre a subi des pressions fortes, et la majeure partie des terres agricoles et rurales qu'elle abrite est relativement mitée. La mise en scène des parcs et châteaux a parfois connu une forte évolution, les nouvelles constructions venant perturber la perception des perspectives des parcs jusqu'à l'Erdre. Différents projets sont en cours aux abords de l'Erdre, qui apparaissent comme des vecteurs de pression à venir : zones 2AU constructibles du PLU de Nantes, projets de tram-train Nantes-Châteaubriant.

A l'est de l'unité, peu nombreux, les bourgs de l'unité paysagère ont un faible impact visuel. Ils semblent pourtant devoir faire face à une forte pression d'urbanisation liée à la proximité d'Angers (exemple de Saint-Georges-sur-Loire, des Savennières), ce qui se traduit par de nombreux lotissements et une consommation d'espaces souvent intégrés par la trame bocagère et les bois.

### 4.3 Le développement des infrastructures routières et des zones d'activités

L'A11 donne une forte lisibilité dans le paysage aux vallons secondaires perpendiculaires à la Loire, mais aussi aux extensions urbaines récentes dominant ces vallons. Les évolutions du paysage sont donc particulièrement sensibles depuis cet axe.

La N23 est quant à elle un vecteur de diffusion urbaine ; à ses abords, le paysage tend à se banaliser et à perdre ses caractéristiques propres.

Les voies de circulation sont confrontées à une augmentation générale du trafic. Elles prennent une importance de plus en plus grande, aussi bien en termes de surface qu'en termes d'impact visuel. Parmi les projets majeurs susceptibles d'avoir une incidence directe et indirecte sur les paysages, nous pouvons citer :

- o Le doublement de la voie de la liaison Ancenis - Savenay (D164), projet de « liaison structurante » en contournement de l'agglomération nantaise,
- o À l'échelle de l'agglomération d'Ancenis, création d'un contournement Ouest et d'un nouveau franchissement de la Loire à l'Est de la ville.

Les voies de transit ou d'accès aux lotissements créent un paysage linéaire propre. Ce sont souvent d'anciennes voies communales dont l'aménagement paysager s'est limité à un élargissement de l'emprise routière accompagné de mobilier de type routier (dispositifs anti-bruits, glissières, lampadaires, merlons qui masquent le paysage) sans intégration paysagère à l'environnement qu'elles traversent.

En recherche d'accessibilité, des activités ainsi que des habitations s'insèrent à proximité des axes routiers, créant des formes linéaires et imposant ainsi de nouvelles règles d'organisation spatiale en rupture avec les formes traditionnelles.

Le développement économique se concentre aux abords d'Ancenis, de l'aéroport et de l'échangeur avec l'A11. Le paysage actuel est peu structuré, les activités implantées (logistique notamment) étant juxtaposées les unes aux autres, sans réel travail sur les lisières entre zones d'activité et campagne ou sur les clôtures.

Le développement du pôle Ancenis/Saint Herblon/ Saint Géréon/Mésanger, devrait se poursuivre dans les années à venir.

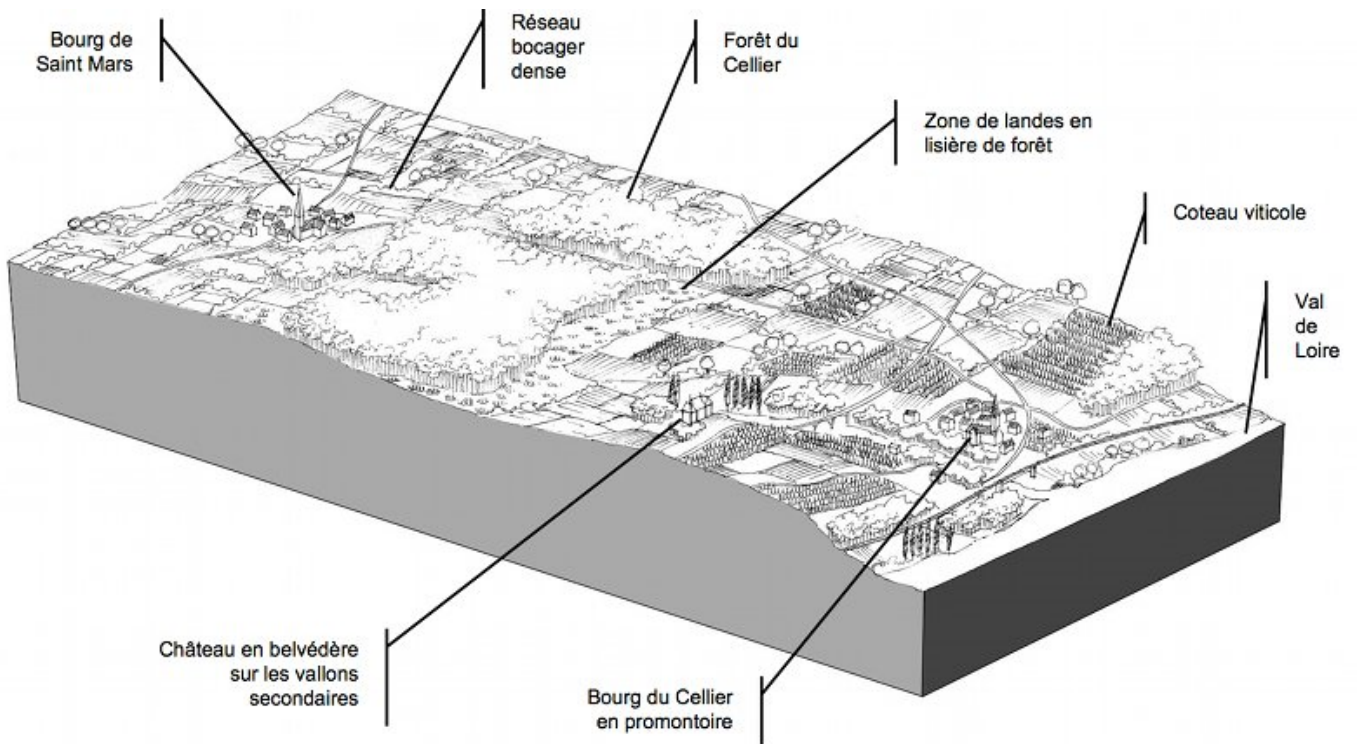
Par ailleurs, des pressions importantes sont à prévoir aux abords de Varades, secteur qui correspond à une des zones d'intérêt départemental (ZID) définies par le Conseil Général de Loire Atlantique (environ 150 ha).

Le pôle de Saint-Mars-la-Jaille, structuré autour de l'industrie agro-alimentaire, sera lui aussi certainement appelé à se renforcer, mais son éloignement des grands axes devrait limiter son développement.

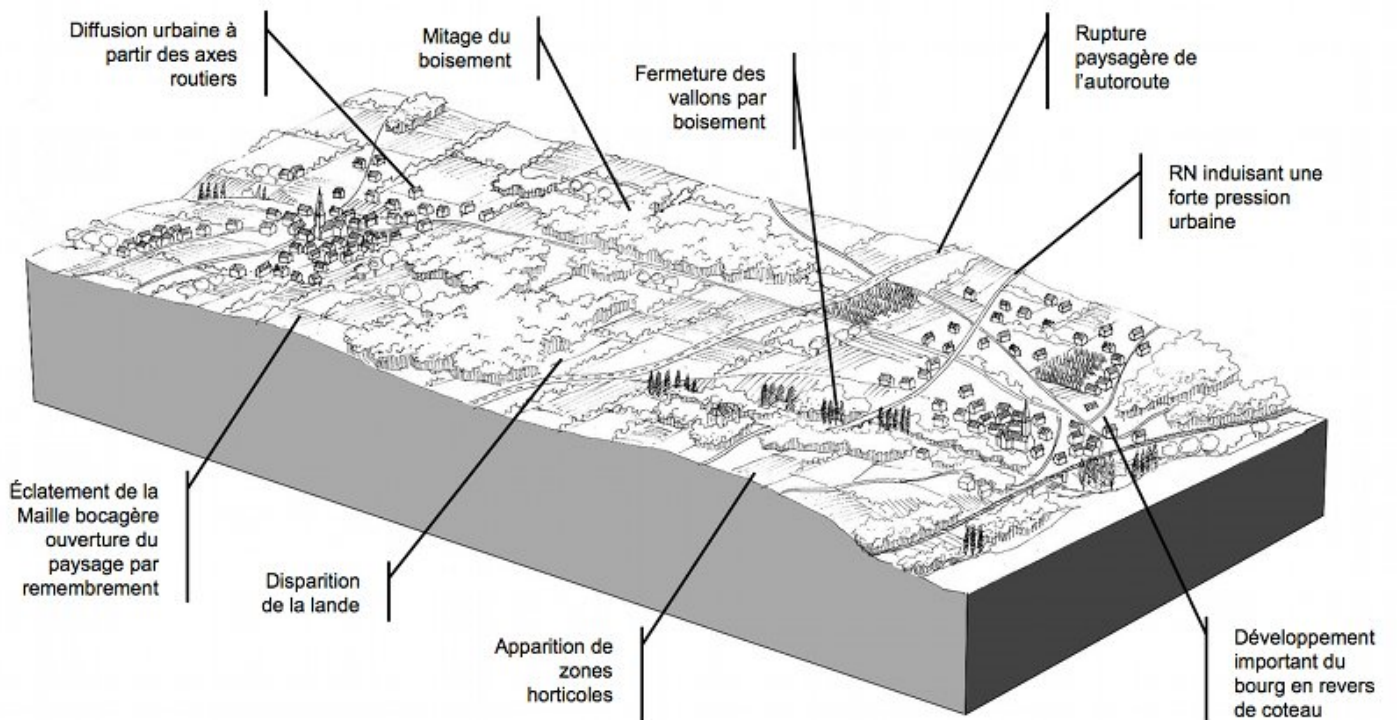
On notera aussi l'incidence potentielle sur la sous-unité de la vallée de l'Erdre de la réalisation du tram-train Nantes-Châteaubriant. La pression urbaine aux abords de ces axes devrait s'accroître dans les années à venir.

Empruntant quasiment le même linéaire d'implantation, les lignes haute-tension avec leur procession de pylônes marquent aujourd'hui fortement ce paysage sur la frange sud. Dans le registre de l'énergie, les parcs éoliens de la frange nord de l'unité constituent de nouveaux repères forts dans le paysage.





UP26-40-01 Bloc-diagramme de synthèse de la structure du paysage entre le Cellier et Saint-Mars en 1850 (source : Atlas des paysages de Loire Atlantique)



UP26-40-02 Bloc-diagramme de synthèse de la structure du paysage entre le Cellier et Saint-Mars en 2006 (source : Atlas des paysages de Loire Atlantique)

## 5. Les enjeux de l'unité paysagère

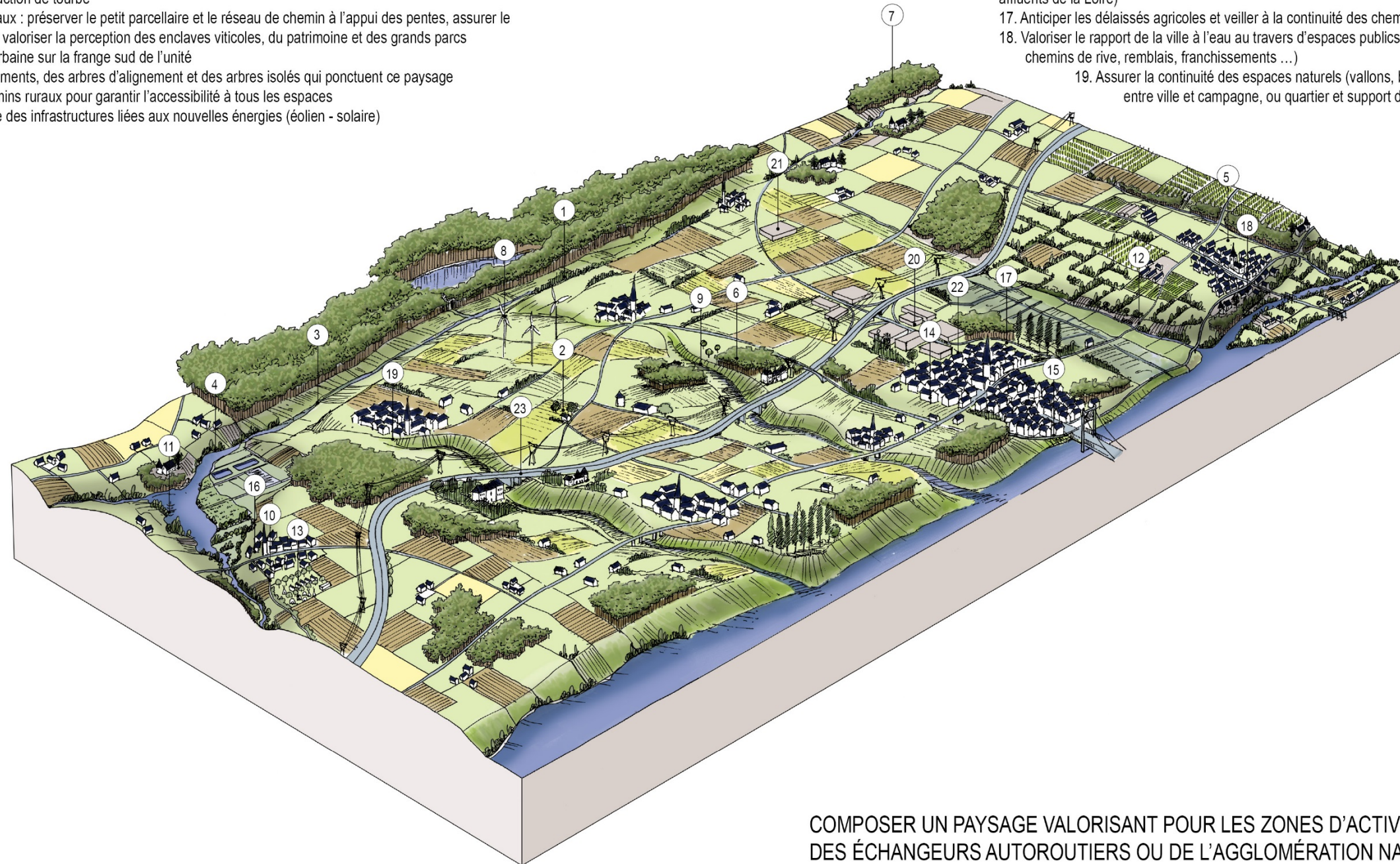
### Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen (26)

#### RECOMPOSER LE BOCAGE EN TENANT COMPTE DES PRATIQUES AGRICOLES CONTEMPORAINES

1. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
2. Accompagner le développement des sièges d'exploitations et du bâti agricole en prenant appui sur la structure paysagère du plateau ou des coteaux (choix de l'implantation, accompagnement végétal, volumétrie et couleur, intégration dans la pente ...)
3. Maintenir l'agriculture spécifique des espaces inondables des marais et fonds de vallées pour en limiter la fermeture et accompagner les activités d'extraction de tourbe
4. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception des enclaves viticoles, du patrimoine et des grands parcs
5. Valoriser une agriculture périurbaine sur la frange sud de l'unité
6. Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
7. Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à tous les espaces
8. Accompagner la mise en place des infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien - solaire)

#### ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT QUI PARTICIPE À L'IDENTITÉ DES PAYSAGES NOTAMMENT DES VALLÉES QUI CEINTURENT L'UNITÉ

14. Maitriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages
15. Valoriser les éléments identifiants de la ville (berges, coteaux en terrasses, parc, boisements, belvédères, place, espaces libres, patrimoine, polarités)
16. Promouvoir un traitement qualitatif des franges urbaines notamment pour les bourgs à l'appui des vallées (Erdre, affluents de la Loire)
17. Anticiper les délaissés agricoles et veiller à la continuité des cheminements entre ville et campagne
18. Valoriser le rapport de la ville à l'eau au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (quais, port, chemins de rive, remblais, franchissements ...)
19. Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements...) et paysagers comme des liens entre ville et campagne, ou quartier et support d'aménités



#### UTILISER LA VALLÉE DE L'ERDRE ET LES VALLONS AFFLUENTS DE LA LOIRE COMME AXES DE DÉCOUVERTE MAJEURS DES PAYSAGES

9. Assurer l'accessibilité aux paysages spécifiques des vallées et les continuités de cheminement entre vallées et plateaux
10. Privilégier les circulations douces et favoriser l'intégration des aires de stationnement et d'accueil
11. Éviter la compartimentation de l'espace et du paysage pour des usages dédiés exclusivement au tourisme, aux loisirs ou aux usages privés
12. Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt
13. Assurer l'intégration paysagère des infrastructures d'accueil touristique et de loisirs

#### COMPOSER UN PAYSAGE VALORISANT POUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES À L'APPUI DES ÉCHANGEURS AUTOROUTAIRES OU DE L'AGGLOMÉRATION NANTAISE

20. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui compose avec les quartiers des pôles urbains et le paysage environnant
21. Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture, plantations)
22. Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville et maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux de la ville
23. Recomposer les abords des infrastructures routières, limiter et qualifier les délaissés urbains ou routiers et ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt

***Lien sur les enjeux régionaux***

Les enjeux développés sont des pistes de réflexion et d'action pour les acteurs locaux qui retraduisent les enjeux révélés à l'échelle régionale. Ils se traduisent de manière synthétique dans le bloc diagramme ci-dessus.

## 5.1 Recomposer le bocage en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines

A l'instar des dynamiques connues à l'échelle régionale, l'unité est en proie à une ouverture progressive des paysages agricoles en lien avec l'intensification des activités de grande culture. Par ailleurs, de nouvelles zones de maraîchage émergent sur le territoire (à l'ouest de l'unité). Si cette tendance se poursuit, elle pourrait donner lieu à une forte artificialisation des paysages de coteaux, comme actuellement au Sud de la Loire.

Il s'agit globalement de contrer la perte de lisibilité des formes traditionnelles en limitant le phénomène de mitage, mais aussi de limiter l'enclavement d'espaces agricoles périurbains.

La voie verte reliant Saint-Mars-la-Jaille à Saint-Mars du Désert apparaît comme un itinéraire de découverte privilégié de la matrice agricole de l'unité. Un projet d'accompagnement paysager de cet aménagement pourrait être le support d'une réflexion en profondeur sur les caractéristiques identitaires de ce paysage agricole. Le bocage à ses abords pourrait être protégé ou reconstitué tout en mettant en valeur le patrimoine architectural ordinaire.

- o Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
- o Accompagner le développement des sièges d'exploitations et du bâti agricole en prenant appui sur la structure paysagère du plateau ou des coteaux (choix de l'implantation, accompagnement végétal, volumétrie et couleur, intégration dans la pente ...)
- o Maintenir l'agriculture spécifique des espaces inondables des marais et fonds de vallées pour en limiter la fermeture et accompagner les activités d'extraction de tourbe
- o Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine et des grands parcs
- o Valoriser une agriculture périurbaine sur la frange sud de l'unité
- o Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
- o Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à tous les espaces
- o Accompagner la mise en place des infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien - solaire)



UP26-50-01 Bâti d'exploitation viticole contemporain à l'appui de la trame végétale existante (Savennières)

## 5.2 Utiliser la vallée de l'Erdre et les vallons affluents de la Loire comme axes de découverte majeurs des paysages

Les vallons secondaires d'intérêt doivent être préservés dans la mesure où ils sont porteurs d'enjeux de coupure urbaine.

L'interface entre Ancenis et les marais de Grée est menacée : la préservation des marais est essentielle sur le plan environnemental, paysager et identitaire. Ils participent en effet à la persistance d'une forme d'insularité de la ville d'Ancenis.

La vallée de l'Erdre abrite un patrimoine naturel et bâti majeur dont il s'agit de poursuivre la valorisation. De la même façon, une meilleure mise en réseau des réservoirs du canal de Nantes à Brest permettrait de rendre plus lisible l'offre de loisirs sur l'unité.

- o Assurer l'accessibilité aux paysages spécifiques des vallées et les continuités de cheminement entre vallées et plateaux
- o Privilégier les circulations douces et favoriser l'intégration des aires de stationnement et d'accueil
- o Eviter la compartimentation de l'espace et du paysage pour des usages dédiés exclusivement au tourisme, aux loisirs ou aux usages privés
- o Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt
- o Assurer l'intégration paysagère des infrastructures d'accueil touristique et de loisirs



UP26-50-02 Une fermeture par boisement des coteaux de la vallée du ruisseau de la Chalandière qui limite les perspectives (Mauves-sur-Loire)

## 5.3 Assurer un développement de l'habitat qui participe à l'identité des paysages notamment des vallées qui ceignent l'unité

Les nouveaux lotissements résidentiels sont très consommateurs en espace, et participent fortement au mitage de territoire et à l'étalement urbain, ce qui conduit à une perte de lisibilité des éléments identitaires du paysage, tels que le bocage. Il s'agit donc comme ailleurs d'enrayer la dynamique actuelle d'étalement urbain et de consommation excessive de l'espace en favorisant la compacité des opérations et en définissant des enveloppes urbaines cohérentes.

Ce mode d'urbanisation se greffe sur les structures urbaines traditionnelles sans tenir compte de leurs spécificités, banalisant l'espace urbain ainsi que les lisères entre ville et campagne. L'habitat diffus monofonctionnel est générateur de déplacements et favorise la création de nouvelles voiries, augmentant ainsi la place de l'automobile dans le paysage. L'enjeu est donc d'optimiser le linéaire de voirie en se greffant davantage sur la trame existante, de favoriser la mixité des fonctions, de traiter les lisères et d'adapter les constructions au contexte local (topographie, matériaux, couleurs, modénature).

La qualité du bocage ne pourra être préservée qu'à la condition qu'un véritable coup d'arrêt soit donné à l'étalement urbain.

Il s'agit aujourd'hui de préserver les versants de coteaux notamment de la Loire et de l'Erdre de cette diffusion urbaine et d'éviter le 'mitage'.

Sur les secteurs pavillonnaires ni véritablement ruraux, ni urbains, il faut chercher à recomposer les espaces situés à l'intérieur des enveloppes déjà urbanisées avant d'envisager toute nouvelle extension urbaine. Il s'agit de favoriser une hiérarchisation des voies (repérage), une diversité de densités urbaines en relation avec les réseaux de transports, une mixité fonctionnelle et des coupures vertes. L'objectif est de poser la question de la création de quartier urbain à partir du tissu pavillonnaire existant.



UP26-50-03 Frange urbaine pavillonnaire à proximité des prairies et des terrasses cultivées en bord d'Erdre (Nort-sur-Erdre)

Sur les zones rurales ayant subi une forte pression urbaine linéaire, l'enjeu est de parvenir à une meilleure structuration des développements à venir (soit pour retrouver un paysage agricole cohérent soit pour développer un vrai tissu urbain identitaire).

Certains secteurs ruraux présentent déjà des signes visibles d'évolution, d'autres apparaissent comme des territoires de projets, notamment susceptibles de subir une mutation du paysage. L'enjeu sur ces espaces est de mener des réflexions pour une structuration sur le long terme qui permettent d'éviter la banalisation des paysages.

La Vallée de l'Erdre subissant des pressions fortes, la majeure partie des terres agricoles et rurales qu'elle abrite est constituée d'espaces en recomposition sur lesquels il s'agit de maintenir des espaces de respiration notamment par le biais de l'agriculture périurbaine, et de limiter la pression urbaine notamment le long des axes viaires majeurs. Une vigilance particulière devra être apportée aux espaces de pression liés aux infrastructures en projet (tram-train...).

- o Maitriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages
- o Valoriser les éléments identifiants de la ville (berges, coteaux en terrasses, parc, boisements, belvédères, place, espaces libres, patrimoine, polarités)
- o Promouvoir un traitement qualitatif des franges urbaines notamment pour les bourgs à l'appui des vallées (Erdre, affluents de la Loire)
- o Anticiper les délaissés agricoles et veiller à la continuité des cheminements entre ville et campagne
- o Valoriser le rapport de la ville à l'eau au travers d'espaces publics de qualité et de convivialité (quais, port, chemins de rive, remblais, franchissements ...)
- o Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements...) et paysagers comme des liens entre ville et campagne, ou quartier et support d'aménités

## 5.4 Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques à l'appui des échangeurs autoroutiers ou de l'agglomération nantaise

Le doublement de l'axe Ancenis / Savenay devra s'accompagner d'un volet paysage permettant d'adapter la voie et son paysagement à la topographie et à la matrice agricole existante.

Le contournement Ouest d'Ancenis représente un enjeu fort de structuration du paysage d'entrée de ville et des développements urbains futurs.

Le franchissement de la Loire prévu à l'Est de la ville soulève des enjeux particulièrement sensibles sur un espace situé en interface entre la ville et les marais de Grée, élément patrimonial majeur de l'unité.

L'enjeu est de restructurer les entrées de villes de l'agglomération d'Ancenis afin de traiter les lisières ville/campagne, et de les intégrer à part entière au sein d'une ville multimodale à travers la qualification de l'espace public et la création d'espaces adaptés aux piétons et vélos. La zone aéroportuaire, appelée à se développer fortement dans les années à venir veillera notamment à structurer le développement économique de façon à éviter la constitution d'un patchwork d'activités logistiques peu intégrées dans le paysage.

Il est probable que de nouvelles zones d'activités viennent se greffer aux abords de l'A11. Leur intégration au paysage, en dehors de toute urbanisation préexistante, devra être particulièrement étudiée.

Le développement du tourisme aux abords de vallée de l'Erdre constitue un autre enjeu économique intéressant (valorisation du patrimoine, développement de l'offre de loisirs et d'hébergement).

- o Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui compose avec les quartiers des pôles urbains et le paysage environnant
- o Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture, plantations)
- o Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville et maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux de la ville
- o Recomposer les abords des infrastructures routières, limiter et qualifier les délaissés urbains ou routiers et ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt



*UP26-50-04 Zone d'activité s'intégrant dans la trame bocagère et bénéficiant d'un traitement paysager d'ensemble (Carquefou)*